

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 5 - No. 187 - Samedi, 18 Février 1911

Abonnement: \$3.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonces: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LA VIGIE

QUÉBEC, 18 FÉVRIER 1911

PRIS SUR LE VIF

Un révérend qui voudrait bien lui aussi sauver l'Empire malgré lui—nous ne disons pas que c'est le rév. J. G. Scott—faisait son marché hier dans un magasin de primeurs de la Haute-Ville—disons chez notre excellent voisin Simard—où l'on étale des fraises superbes, beaucoup plus grosses en plein hiver que celles qu'on vend en été.

Le marchandage commence :
—Combien le panier de fraises ?
—Un écu.
—Mais c'est exorbitant !
—Que voulez-vous, monsieur ?

Elles viennent des États-Unis, et paient 20 p. c. de droits. Sans cela, vous pourriez avoir les primeurs à bien meilleur marché.
Un silence. Calcul mental, sans doute, de ce que coûtent les alexandrins du rév. Scott.

Un dernier regard de regret désespéré du côté des fraises, et l'on passe au poisson. La morue ? Ici la morue s'appelle haddock, c'est la petite merluche que nous exportent les poissonniers de Portland, tandis que la vraie morue fraîche s'en va du Golfe au marché américain. Là-bas, le haddock se vend 3 sous la livre; ici, 10 sous! 35 p. c. de droits, voyez-vous. Quand le marchand est obligé de déboursier tout de suite plus du tiers de la valeur d'une marchandise périssable, avant d'en avoir vendu une livre, avec le risque d'en perdre une bonne partie, il est bien obligé de se couvrir, avec une bonne marge encore. Homards, huîtres douces, etc., 35 p. c. sur toute la ligne.

Sans ces mortels droits, des deux côtés des lignes les primeurs les fruits en saison, les meilleurs poissons, seraient à la portée des bourgeois ordinaires. Cette prétendue protection ne favorise donc que la table des riches.

L'un des actes importants de M. Bourassa à l'Assemblée Législative a été de protester contre la dépense de papier à toilette dans les bureaux d'immigration. C'est dans l'ordre :
M. Bourassa est une autorité en pareille matière.

LETTRE OUVERTE

À M. Rév. Père T. Filiatrault, S. J.,
Recteur du Collège Ste-Marie,
Montréal.

Révérend Père,
Permettez que nous nous servions comme vous-même de la voie du journal pour régler la question de véacité que les circonstances ont soulevée entre nous.
Voilà quinze jours aujourd'hui même que vous adressez la lettre suivante à l'Action Sociale :

Montréal, 2 février 1911.
Monsieur le directeur de l'Action Sociale,
à Québec.

Monsieur,
La Vigie continue sa campagne déloyale contre le Collège Ste-Marie, au moyen d'assertions fausses et calomnieuses. Elle s'efforce même imprudemment des démentis. Voici, pour n'y plus revenir, ce que j'ai à lui répondre :
Le 12 janvier elle affirmait "qu'on permet au Devoir d'avoir un dépôt dans le collège même où l'on vend tous les jours cette feuille aux élèves." J'ai affirmé et j'affirme encore que c'est faux.
Le 17 janvier elle affirmait que "si le Devoir n'a pas un dépôt en règle dans le collège, tous les jours l'agent de ce journal passe au collège Ste-Marie et y vend sa feuille régulièrement." C'est encore faux.

Le 1er février elle revient à la charge et affirme "que le Devoir est régulièrement déposé au collège Ste-Marie de Montréal tous les jours, à l'exclusion des autres journaux libéraux." Ces deux assertions sont absolument fausses comme les précédentes.
Ceux qui lisent la Vigie sauront désormais ce qu'il faut penser des accusations que ce journal lance inconsiderément à droite et à gauche. Aussi nous ne nous en occuperons pas plus, à moins que la gravité de la matière ne nous mette un jour dans la nécessité d'invoquer la protection des tribunaux.

Agrez, monsieur le directeur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

T. FILIATRAULT, S. J.,
Recteur du Collège Ste-Marie.

Le lendemain, le Devoir reproduisait votre lettre. Pour le coup c'était trop fort. Comment définir la singulière impression qu'ont dû éprouver ce soir-là vos écoliers, en lisant dans le Devoir, qu'ils avaient dans la main, que le Devoir n'est pas admis dans la maison, à l'exclusion des journaux libéraux français !
Car vous savez parfaitement que c'est là le noeud de la question. Pourquoi chercher à l'échapper ? A quoi bon disputer sur des détails accessoires, jouer sur les mots ? Que le Devoir ait été mis en dépôt dans l'antichambre de votre collège, ou qu'un porteur soit allé l'y vendre tous les soirs, comme on nous l'a admis pour le Séminaire de St-Sulpice où les journaux sont régulièrement achetés pour l'usage des professeurs ; ou encore que les écoliers aillent acheter le Devoir au dépôt du coin, enfin qu'il pénètre dans votre salle de récréation par la porte ou par les fenêtres, l'important, c'est qu'il y est, ou du moins qu'il y était quand nous avons affirmé le fait.

Voilà la question. Il est notoire que c'est précisément et uniquement contre la partialité de certains collèges en faveur d'une feuille politique militante comme le Devoir, à l'exclusion de la presse libérale, que la Vigie a énergiquement protesté.
Or, vous nous accusez publiquement, sous votre signature, de mensonge et de calomnie, c'est-à-dire d'offenses que nous ne pouvons admettre par un plus long silence sans nous désoliner.
La Vigie n'est pas une personnalité individuelle ; c'est la propriété d'une compagnie ayant existence légale et composée, veuillez bien le croire, de citoyens respectables ; c'est aussi l'interprète des opinions d'un parti politique qui demande justice pour lui-même comme il la réclame pour les autres, comme il l'a pratiquée il n'y a pas encore assez longtemps pour que ce soit déjà oublié, le jour où il jura sa tête pour réintégrer votre illustre Ordre dans des droits confisqués depuis près de cent ans.

Veuillez croire, révérend Père, que ceux qui rédigent la Vigie sont de l'espèce humaine et non étrangers à cette chose sacrée qu'on appelle l'honneur. Chacun de nous a un nom à faire respecter, une réputation à soutenir et à laisser intacte à ses enfants. Nous ne permettrons à personne d'y attenter impunément. Il n'est pas de puissance au monde capable de nous faire convenir être des menteurs et des calomnieurs publics quand nous avons la conviction de dire la vérité.

De nouveaux faits venus à notre connaissance nous permettent de réaffirmer que la lecture du Devoir a été pendant ces derniers mois couramment permise aux élèves du collège dont vous avez la direction, tandis que les journaux libéraux français en étaient sévèrement exclus.

Si vous croyez que nous nous trompons, pourquoi ne pas donner suite à votre menace de poursuite qui ferait éclater la vérité ? Si le fait est vrai, pourquoi ne pas l'admettre franchement ? Est-ce donc un crime de recevoir le Devoir ?

Un ami de Montréal nous écrit que vous n'êtes que depuis peu à la direction supérieure du collège Ste-Marie, et qu'il est possible que certains détails vous aient échappé.

Ce ne serait pas là encore une raison de nous stigmatiser publiquement comme menteurs et calomnieurs.
Nous faisons appel à votre esprit de justice, et nous vous demandons, ou de nous poursuivre si vous persistez à vous croire calomniés, ou de retirer les paroles injurieuses dont vous vous êtes servi à notre adresse.

En attendant, nous avons une petite question à poser, très respectueusement. Nous savons que le subterfuge qu'on invoque pour favoriser les journaux nationalistes au détriment de leurs confrères libéraux, c'est qu'il y a des journaux dangereux pour la morale. Ce qui revient à dire que les journaux libéraux prêchent l'immoralité. Nous protestons de toutes nos forces contre cette inique distinction, mais voici notre question :

Le rév. Père Filiatrault croit-il sincèrement que les romans d'Henry Bordeaux, le dernier cri de la littérature psychologique, livres écrits pour les gens mariés et qui font les délices des boudoirs du grand et du demi-monde parisiens, sont une saine lecture pour les adolescents qui fréquentent les collèges ? Or, c'est justement l'un de ces ouvrages que le Devoir publie en feuilleton !
Sur ce, nous vous offrons, révérend Père, l'assurance de notre profond respect.
LA VIGIE.
Québec, 17 février 1911.

LES QUESTIONS POLITIQUES DU JOUR

Traité de main de maître par M. J. Demers M. P.

Les conférences politiques de l'Association de la Jeunesse Libérale sont tout un événement.
Hier soir, la grande salle du conservatoire de l'Auditorium était, malgré les multiples distractions du carnaval, le rendez-vous de la jeunesse libérale qui est nombreuse, car aucune chaise n'est restée vide.
On remarquait dans l'auditoire nombre de vieux citoyens, tous jeunes par l'ardeur de leur libéralisme. Parmi eux qui accompagnaient le député de St-Jean, mentionnons MM. Ernest Roy, M. P., et Philippe Paradis, les deux aviseurs de l'Association, Eug. Leclerc, M. P. P., Ls Léonard, M. P. P., A. Gareau, etc.

M. Lucien Cannon, le digne président de l'Association, a présenté le conférencier en le désignant, aux applaudissements de la foule, comme un des tribuns libéraux les plus redoutés de nos adversaires, un des lions des récentes luttes électorales.
M. Demers, en montant à la tribune, a reçu une ovation bien méritée, quoiqu'il en est dit dans son exorde.

Dans une harangue qui tenait de l'improvisation par la chaleur du débit et du discours écrit par la parfaite correction du style, il a fait une revue magistrale de la politique générale du gouvernement Laurier depuis 1896. Cette œuvre immense, nécessairement restreinte aux grands lignes dans un discours d'un peu plus d'une heure, peut se résumer, dit le conférencier, en deux lettres d'or : Paix et prospérité inouïe ! (Applaudissements.)
Ce sera en effet le verdict de l'histoire quand il comparera l'ère de Laurier à celle du parti libéral et Tory qui l'a précédée.

L'orateur énumère rapidement les grandes choses accomplies par le gouvernement Laurier : commerce quadruplé, règlement des questions brûlantes, prodigieuse immigration, arrangements commerciaux avec les grands pays du monde, abolition des péages sur les canaux, réduction des droits sur 150 articles, dégrèvement complet sur 70, construction du Transcontinental national, et cependant tout cela sans déficit, mais au contraire avec surplus accumulés atteignant l'an dernier \$20,000,000.
L'orateur cite comme modèle le Département des Postes où un déficit de \$1,000,000 a été transformé en un surplus d'autant, bien que les frais de port de lettres, autrefois de 3 et 5 cts, aient été réduits à 2 sous pour l'Angleterre comme pour le Canada.

Nous avons, dit-il, un gouvernement qui gouverne pour le pays, non pour un parti ! (Applaudissements.)
La question navale
La marine n'est pas une chose nouvelle ; c'est simplement la marche de l'évolution nationale prévue par les Pères de la Confédération. L'agrandissement du pays nécessite la défense et la protection de la richesse ainsi créée, et l'homme dans sa sagesse n'a pas encore pu trouver d'autre moyen de défense qu'une marine et une marine.

Non, la politique navale n'est pas une nouveauté orientale, un tournant dans notre histoire ; c'est un développement normal, rien de plus. Quand on vous dira le contraire, citez leur ces paroles de George-Étienne Cartier prononcées le 14 septembre 1864, et rapportées par la Minerve du 20 du même mois :
"Une autre considération de la plus haute importance est la défense du pays. Dans l'état où nous sommes, une province ne peut demander l'aide d'une autre, en cas d'attaque. MAIS AVFC LA CONFÉDERATION NOUS AURONS UNE ARMÉE DE 200,000 HOMMES EST UNE MARI-

NE DE 60,000 ; et avec une telle force, l'Angleterre serait beaucoup plus disposée à nous aider en cas de besoin que si nous cédions d'elle seule. Nous devons faire notre possible pour que ces questions soient bien comprises."
La nouvelle loi n'est que le développement de l'ancienne loi de milice et de marine. Mieux que cela, elle la corrige dans la bonne direction. On dit que c'est l'entêtement de votre autonomie.
Eh bien, c'est vous, les mutants, les vendus, les tristes qui avez enlevé au Roi le contrôle de la marine qui d'après la vieille loi lui appartenait, et qui l'avez reporté sur le gouvernement en conseil, c'est-à-dire sur le moins responsables. Est-ce là le sacrifice de notre autonomie ?
On a commencé à parler de Service obligatoire, mais il a fallu en rabattre devant le texte de la loi. Au reste, ce cri de conscription est une insulte à la race.
Est-il nécessaire de mesurer ses coëfficients pour engager les canadiens à prendre les armes lorsque la défense du pays le demandera ? C'est une injustice sanglante à notre race que ce cri de service obligatoire, fondé sur le reste sur une fausseté. Mais des milliers de nos jeunes gens qui sont allés prendre part à la guerre de Sécession américaine quand rien ne les y obligeait.
Quel tapage n'a-t-on pas fait à propos des déclarations de sir Wilfrid contre le militarisme !
La contribution à l'armée et à la marine britannique, voilà ce que sir Wilfrid Laurier appelle "service obligatoire". Peu après, lui-même proposait à la Conférence impériale d'organiser une marine aux frais du Canada, et peu après encore, M. Bourassa lui-même approuvait cette politique de sir Wilfrid en pleine Chambre des Communes.
Après avoir cherché à épouvanter les femmes en criant à la conscription, à la chair à canon, les énergumènes se sont vus forcés de reculer. De sur le d'ouïe, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas d'une marine canadienne. Dans une entrevue avec le S. ar, le Capitaine Laverne déclarait n'avoir pas la moindre objection à une marine canadienne.
Nous les libéraux, ne voulons pas d'une marine offensive, mais défensive. La supériorité de la Grande-Bretagne est essentielle, non pas tout au point de vue de l'Empire, mais dans l'intérêt du Canada. La défaite de l'Angleterre signifierait la perturbation de vos courants commerciaux. Ce n'est pas une question de sang, de race, mais un intérêt vital : l'Angleterre achète 90 p. c. de nos exportations agricoles, et la moitié de nos exportations totales.
On dit encore :
Ça va coûter cher, ça va nous taxer. Qu'est-ce que 15 millions, — nous 20 millions pour faire plaisir à nos amis les ennemis, — 20 millions à dépenser en cinq années, pour un pays qui construit des lignes Transatlantiques et tant d'autres grands travaux publics à même le revenu ordinaire ? Nous n'avons pas de ces immenses travaux qui ont déjà transfigurés le Canada ?
Sans la défense encourue pour le Transcontinental National et le Pont de Québec, le Canada aurait été dans une position qui ne s'est jamais vue, il n'aurait pas eu à emprunter un seul sou ! (Appl.)

Le plébiscite
M. Monk a lancé le cri de l'appel au peuple.
Mais la déclaration des délégués canadiens à Londres en 1902, approuvée par M. Bourassa en 1903, converties par les élections de 1904 et 1908, et approuvées à l'unanimité de la Cham-

le 29 mars 1909, tout cela ne vaut-il pas un plébiscite ?
Comment M. Borden, qui a été l'un des rédacteurs originaires de cette résolution du 29 mars 1909, qui a même caché en y ajoutant le mot rapide, tant il était pressé, peut-il logiquement demander à consulter le peuple.
Cela n'a-t-il pas été le cas de prendre un avocat qui, au lieu de vous aviser, vous d'mander conseil. (Rires.)
Ceux qui ont demandé le plébiscite ne l'auraient pas respecté. Le 19 février 1910, M. Monk revenait encore sur les vieilles questions brûlantes des écoles, sur lesquelles avaient passé les plébiscites des élections générales de 1909, 1904 et 1908. S'il ne respecte pas les verdicts réitérés du peuple, pourquoi respecterait-il davantage celui qu'il réclame aujourd'hui sans raison valable.
M. Demers dénonce le plébiscite comme un précédent dangereux pour notre nationalité. L'usage officiel de la langue française en Canada nous est garanti non par un traité mais par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qu'un autre acte peut révoquer. Qu'un fanatique, provoqué par nos émissaires s'avise un jour de demander un plébiscite sur cette question, qu'arriverait-il ?
Ce cri de plébiscite est d'involution nationaliste. La preuve c'est que les seules pétitions qui le demandent sont venues de la province de Québec, que l'acclamation en ce sens n'est pas sortie de cette province, que sir Wilfrid a narquoisement tout l'Ouest, recevant force réitérations tous les jours, mais sans une demande du plébiscite. (Appl.)

Le projet de réciprocité
Dans l'examen de cette question, il faut se placer à la hauteur des principes généraux, non au point de vue étroit d'intérêts privés ou locaux. L'un de ces principes est que les marchés les plus désirables sont ceux qui sont les plus faciles d'accès. Preuve : à l'heure qu'il est, malgré le tarif presque prohibitif qui régit nos relations avec le pays voisin, notre commerce avec lui, est plus considérable qu'avec la Grande-Bretagne. Personne ne peut affirmer, après l'examen du neu-

veut tarif, que les manufacturiers soient affectés par le projet de réciprocité ; aussi se rejette-t-on sur d'autres objections, on dit par exemple que la convention affecte la préférence anglaise. M. Demers fait voir que la plupart des articles mentionnés dans le projet ne sont pas importés d'Angleterre ; que d'ailleurs l'exportateur anglais est déjà favorisé d'une réduction de 33 1/3.
M. Demers a terminé par une description sarcastique du barillage des opinions dans le camp oppositionniste.

M. Borden et son groupe voudraient envoyer notre argent en Angleterre pour aider à la défense de l'Empire.
M. Monk a trouvé le moyen d'avoir deux politiques à six mois d'intervalle.
MM. Monk et Bourassa travaillent Québec dans un sens ; dans les provinces anglaises on représente sir Wilfrid comme un ennemi de l'Empire.
Le peuple ne devrait pas avoir à choisir entre trois politiques. Deux suffisent.
L'orateur dénonce en termes indignés et vifs les dévotionnaires, les déserteurs du parti libéral qui, après avoir échoué dans leur campagne de diffamation contre les ministres de Québec, y compris M. Jean Prévost, sont devenus affolés et se sont mis en tête de démolir le grand homme d'État, l'homme juste et sage, à qui le Canada doit à la paix et sa prospérité, qui a accompli de si grandes choses en si peu d'années. Ces idoles aux pieds d'argile ressemblent à celles dont le palmiste a dit : Ils ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent point. Ils ont perdu la notion des proportions. De celui qui les mène et ramène, on peut dire avec Botrel : "T'est ben trop p'tit, mon ami, t'est ben trop p'tit !" (Rires et applaudissements prolongés.)

Sachons nous élever au-dessus de ces petites choses, ayons la pleine conscience de nos responsabilités comme de nos droits, et soyons fiers de notre époque car nous assistons à la formation d'un grand peuple !
M. Demers a été longuement applaudi et chaudement félicité. Le secrétaire de l'Association, M. E. D'Anjou, s'est fait l'heureux interprète de l'enthousiasme.
(Suite à la page 2)

SUCRES de CHOIX

Nous gardons les marques suivantes de SUCRE de choix, que vous trouverez toujours en bonne condition et absolument pur
Bloc de Sucre pour Café et Thé 25c. la bte.
Pur Sucre d'orge (marque Pascall) à l'essence de citrons et de fruits. 20c. la bouteille.

GEORGES PATRY,
Telephone 3515 - 22, de la Fabrique.

Petits pains chauds, à la douzaine, pour le déjeuner

Notre voiture, qui part à six heures trois quarts, tous les matins vous apporte en temps, pour le déjeuner, de petits pains chauds délicieux. On vous procure aussi le pain français et le pain de ménage, au lait. Notre voiture part précisément à 6.45 heures.

VALIQUET
Rue de la Fabrique
QUEBEC.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNE

Bureau principal et cinq succursales à QUEBEC. Deux succursales à LEVIS.

Les succursales de ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE et LIMOULOU, à Québec, et rue EDM, à Lévis, sont aussi ouvertes les LUNDIS et SAMEDIS de 7 hrs à 8.30 hrs. Coffrets de sûreté à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUC-CURSALE de ST-ROCH. Prix des coffrets \$4.00 et plus, suivant dimensions.

La Caisse d'Economie en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.

d'une tour pour sécher les boyaux à incendie au poste des pompiers No 3.

So Que cinq cents pieds de boyaux à incendie, achetés dernièrement par le département de l'Aqueduc, soient échangés contre la même quantité avec le département du Feu pour des boyaux moins forts.

90 Qu'à l'avenir, des pompiers soient préposés par le Chef au soin des boyaux à incendie qui traversent les rues pendant les incendies, en posant des ponts au-dessus pour les protéger contre les voitures.

100 Que le Chef de Police reçoive instruction d'envoyer à tous les incendies un détachement de police, pour aider et protéger les pompiers contre l'envahissement du public.

110 Que le contrôle et la nomination des pompiers soient laissés à un Comité composé de Son Honneur le Maire, du président du Comité du Feu et du Chef de la Brigade du feu.

AVIS

Avis est par les présentes donné que les Prévoynants du Canada demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, un acte amendant sa charte aux fins de maintenir le Conseil de Surveillance, pourvoir au remplacement des Directeurs et autres etc.

ANTONI LESAGE, Secrétaire-Trésorier.

A LOUER

BUREAUX A LOUER. — Grands bureaux à louer au troisième étage de l'ancienne bâtisse de la Banque de Montréal, située coin des rues St-Pierre et St-Paul. S'adresser à Jules Hone Jr., Représentant du Canadien-Pacifique, 46 rue Dalhousie Québec.

Fonctionnaires Publics fédéraux

Vendredi prochain, le 17 courant à 8 heures p. m., à l'Hotel-de-Ville, aura lieu l'assemblée générale annuelle de l'Association des Fonctionnaires Publics Fédéraux. On s'y occupera de l'élection des officiers et des directeurs pour l'année courante. Puis chaque membre y recevra une copie des règlements de l'association.

Tous les membres ainsi que les fonctionnaires publics fédéraux qui n'appartiennent pas encore à cette société sont instamment priés d'être présents.

Par ordre, N. E. PHILIBERT, Sec.-Archiviste.

SERVANTE GENERALE. — On demande une servante générale s'adresser au bureau du Quotidien, Lévis.

TIMBRES. 35,000 vieux timbres à vendre. Il y en a de tous les pays et de très anciens. Belle occasion pour un collectionneur.

J. WILFRID ROY, 90, rue Artillerie, QUEBEC.

LOGEMENT. — On demande un logement de 5 à 6 appartements à la Haute-Ville ou au Faubourg St-Jean. Mentionnez prix et commodités.

P. R. Bureau de la Vigie.

MAISON A VENDRE. Coin des rues Bonaventure et Aqueduc en face de l'église de St-Malo. Bon poste de commerce, conditions faciles.

S'adresser à 149 rue Montcalm, St-Malo

CAFE SAVOY

ET Quick Lunch 68, RUE ST-JEAN

MAINTENANT OUVERT

Le plus propre et le plus "Up-to-Date". Les meilleurs mets et café dans la ville. Essayez-le une fois et vous en deviendrez un habitué.

Avis au Public

Par la présente je désire informer le public que l'unique agent de la Oliver Typewriter Co. de Chicago pour la ville de Québec, vendant la Machine Oliver Américain, est Mr. P. Dumontier & Cie, 351 rue St-Joseph, Québec.

En s'adressant à l'endroit ci-dessus, vous pouvez obtenir toutes les explications et renseignements voulu.

LEO LEVY, Représentant voyageur de The Oliver Typewriter Co. of Chicago.

Perte d'un cheval de prix

Dû à la négligence des chemins

Malgré les avertissements de la police pour réparer une partie de la rue Notre-Dame, les propriétaires n'ont rien fait pour améliorer cette artère et aujourd'hui, grâce à cette négligence coupable, M. Uldéric Gauvin déplore la perte d'un cheval de prix.

Master Brino, un superbe cheval de courses, a été tué vers onze heures hier matin, au coin de la rue Notre-Dame et de la Côte de la Montagne. Le cheval, qui était aveugle, était conduit par Mme Kayton, de New-York, qui était accompagnée de sa jeune fille, et en tournant le coin pour passer de la Côte à la rue Notre-Dame, la voiture dévala, alla heurter contre la neige durcie, et fut renversée, Master Brino, effrayé, et ne sachant où il courait, se lança dans la vitrine du magasin Smith, qu'il brisa entièrement, s'y blessant gravement. Il eut l'épaulé droit lacéré et la cuisse droite tranchée profondément et peu après, les docteurs Hall et Deschênes constatèrent que la veine fémorale avait été tranchée.

La pauvre bête fut conduite à l'écurie du Neptune Inn, puis abattue par le Dr. Moffat. C'est une perte de sept cents dollars pour M. Gauvin.

Master Brino était un superbe petit cheval ambleur et le favori des amateurs locaux de chevaux de courses. La mort de cette bête de valeur suit de près celle de Eva Wilkes, un autre cheval traicteur québécois appartenant à M. Max Clement et qui a dû s'étrangler une patte sur le chemin de Beauport.

Néanmoins pas de voir Marie Clumet et Sirap Lafliche racontant toutes leurs aventures aujour-d'hui au Palais Royal. Aussi beau programme de vue. Chançons illustrées, nouveau genre. Chançons et monologues comiques par Wilfrid Villeraie. — Venez rire aux larmes —

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une assemblée générale de tous les actionnaires de la Brasserie Champlain Ltée, est convoquée au bureau de M. Théo. Leclerc, No. 240 rue St-Joseph, le 6 mars prochain à 8 h. p. m. Le but de l'assemblée est de ratifier l'acte d'achat du bloc Saint-Pierre angle des rues Prince-Edouard et de la Couronne.

Par ordre des directeurs, A. P. ROBITAILLE, Secrétaire.

KING EDWARD

PLAN HOTEL PLAN Américain Européen \$2.00 par jour. \$1.00 par jour. 9-11 rue Desjardins Québec. Prix spéciaux pour la saison de l'hiver. Pour d'autres informations s'adresser à l'office. Téléphone privée 1647. Téléphone public 3422. JOS. LAPOINTE, Gérant.

Qualité supérieure Le favori du fumeur difficile.



PRIX INTERESSANTS

PARFUMS PIVER Assortiment ordinaire, 1 bouteille par boîte 85c
Lotion Safranor, Tréfle, Azurca, etc., ligne complète 65c
Lotions en litres, (6 fois la grandeur ordinaire) \$3.25
Savons Toilette assorties 55c
Poudres Toilette 25c
Parfums Piver ou Roger et Gallet à l'once 50c

PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE

Coin St-Jean et du Palais Téléphone 842

Restaurant licencé à vendre

L'ameublement parfait; état des affaires facile à démontrer. Raison cause de départ. S'adresser à O. P. D., La Vigie, Québec.

DE M. CROTEAU

ARPENTREUR-GEOMETRE 50, RUE DE SALABERRY QUEBEC. TELEPHONE 2966.

A LOUER

ENTREPOTS Entrepôt No. 4, ci-devant occupé par T. Davidson & Son. Entrepôt No. 6, sur le quai de Indes. RAOUL RENAULT, Secrétaire-résorier, Commission du Havre de Québec.

Turcotte & Delisle

AVOCATS Edifice de la Banque Nationale 234, rue Saint-Joseph, QUEBEC Bureau du jour et du soir. Téléphone 231.

E. Théo. Paquet

L.B.L.L.L. AVOCAT (NORWICH UNION BUILDING APARTMENTS) 88, Rue St-Pierre Québec Téléphone 1405. Rés. 7, St-Ursule. Tél. 3342

CAFE DE L'AUDITORIUM

142 rue St-Jean, Pension par semaine \$9.50
Huitres, la douzaine 35c et 50c
Repas 35c, 6 billets pour \$1.50
Steak sur Grill 35c
Euchre parties (lunch compris) 25c chaque.
Banquets \$1.00 par tête en montant.

Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et ex-élève des hôpitaux de Paris. SPECIALITE: Accouchements maladies des femmes et des enfants. BUREAU et RESIDENCE 271 1/2, Rue St-Joseph Tel. 3653. 15 j. an

A. LEOFRED

INGENIEUR CIVIL GRAD LAVAL ET MCGILL. SPECIALITE: AQUEDUCS 39 RUE ST-JEAN, QUEBEC. TELEPHONE 2445

JOBIN & PAQUET

Ferblantiers-Plombiers 72 et 78, Côte d'Abraham Téléphone 1089

LIONEL CANNON

NOTAIRE Bloc Banque d'Hochelega 136, rue St-Pierre - QUEBEC

HAMEL & TESSIER

INGENIEURS CIVILS Bâtisse de la Banque d'Hochelega 136, RUE ST PIERRE, QUEBEC. Telephone 2639

LECONS DE VIOLON

— S'ADRESSER A — Mlle Georgette Comeltant 32, rue Bédard Isep Téléhone 2386

CANNON & POWER

AVOCATS 93 rue St-Pierre, Québec Tel. 3822 20sept—

VOYAGES D'HIVER

CANADA, ETATS-UNIS, EUROPE, BERMUDES, CUBA, JAMAÏQUE, etc. par terre ou par mer via toutes les lignes.

Nous avons toujours à votre disposition. DES LIVRETS DESCRIPTIFS ILLUSTRE Renseignements détaillés fournis avec plaisir au No. 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, ou 46, rue Dalhousie. JULES HONE, Jr., Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, l'Europe, la Méditerranée, Bermudes, Floride, etc.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les Trains quittent Lévis Tous les jours excepté le dimanche à 7.00 a. m. Arrive St-Hyacinthe 11.35 a. m. " St-Hyacinthe 1.10 p. m. " Sherbrooke 12.32 p. m. " Portland 6.30 p. m. Tous les jours à 12.30 p. m. Arrive Montréal 7.00 p. m. " St-Hyacinthe 5.26 p. m. " Sherbrooke 4.55 p. m. " Boston 6.35 a. m. " New-York 7.20 a. m. Tous les jours excepté le dimanche à 6.40 p. m.

SERVICE DES TRAINS POUR LEVIS

x 7.00 a. m., * 12.30 (Midi) x 6.40 p. m. (x Tous les jours dimanche excepté * Tous les jours)

Pour tous autres renseignements s'adresser à Geo. H. Stott, C. P. & T. A., coin des rues Ste-Anne et du Fort, (Phone 5-7) aussi 18 rue Dalhousie, Phone 73, et 349, rue St-Paul, phone 1485 C. P. & T. A.

CHEMIN DE FER CANADIEN NORD QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

Le et après lundi 9 janvier 1911, les trains partiront de Québec comme suit :

9.30 a. m. — Tous les jours excepté dimanche pour Montréal Chute Shawinigan, Grand'Mère, St-Casimir, etc., faisant raccordement Garneau Jet, avec les trains allant et revenant de La Tuque. Il y a un char buffet parloir sur ce train

5.15 p. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour St-Casimir. Québec et Lac St-Jean

8.30 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche et le samedi pour La Tuque Roberval, Chicoutimi, etc. avec char parloir pour Chicoutimi lundi et jeudi revenant le jour suivant.

5.30 p. m. — Tous les jours excepté dimanche pour St-Raymond. 8.00 p. m. — Le samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, avec char d'ortoir pour Chicoutimi

Pour toute autre information s'adresser à la gare rue St-André, ou à F. S. Stockin, 32 rue St-Louis.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

La principale ligne et la seule ligne pourvue de wagons, réfectoires et de Pullman jusqu'à New-York.

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

L'express, à 3.30 p. m. — Tous les jours Local, 8.00 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche.

Pour informations et location de Pullman, s'adresser au bureau des billets, à E. S. STOKING, rue St-Louis, Québec, Représentant Thos. Cook & Son et toutes les lignes de steamers océaniques du Canada et des Etats-Unis.

INTERCOLONIAL RAILWAY

LE ET APRES DIMANCHE, le 23 OCTOBRE 1910, les trains circuleront comme suit :

8.20 a. m. — Ex-ress pour Murray Bel. Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton tous les jours, excepté dimanche.

5.40 P. M. — Express maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney, tous les jours, excepté samedi. Ce train se rend à Ste-Flavie seulement le samedi.

4.20 P. m. — Ex-ress pour Rivière du Lsup, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche.

12.50 P. M. — Express maritime pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours. 4.30 P. M. — Express pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Pour autres informations et wagons d'ortoirs ou parloirs, s'adresser au bureau des billets de la cité, Nos. 7, rue Du Fort et 32, rue Dalhousie. Téléphones : 530 et 79.

SPORT HOCKEY

La joute de ce soir

De tous les joutes de la saison, la joute de ce soir sera certainement la plus importante, parce que, à l'heure actuelle, le Québec a une équipe capable de figurer avec les meilleures de la ligue, et même de leur prouver sa supériorité, n'en déplaise à un certain journal de Montréal qui écrivait dans son compte-rendu — "que le meilleur club n'avait pas gagné et que la victoire du Québec était due à la chance" — et c'est pour cela même, que les autres clubs comptent sur notre équipe pour arrêter la marche triomphale de l'Ottawa. Tant qu'à nous, nous comptons bien sur une nouvelle victoire.

Si nous prenons la liste des rapports des joutes, afin de voir le pourcentage d'amélioration que chaque club a apporté depuis le commencement de la saison, nous constaterons que le Renfrew et le Québec vient en tête de la ligue, et qu'aujourd'hui avec l'Ottawa ce sont les deux plus forts clubs.

De nouveau nous demandons à l'équipe québécoise, de faire son devoir, et nous sommes certains que c'est qu'aucun club n'a pu faire cette saison, il l'accomplira en battant l'Ottawa.

Victoria II, 4. Pont Rouge, 3.

Hier soir, à la patinoire Victoria, de la rue St-Valier, le Victoria II a défait le club du Pont Rouge, dans une joute d'exhibition. Le jeu fut rapide et la joute très excitante. On a du jouer deux 5 minutes de temps supplémentaire, afin de décider qui l'emporterait. A la 3ième période, les deux clubs comptaient chacun 3 points.

Alignement des Equipes :

Pont Rouge Position Victoria Jos Gauthier Buts Jos, Denis L. Delisle Point H. Duguay A. Laroche Couvert O. Boivin R. Larue Avant P. Paradis A. Lirette Centre Geo. Parent A. Rochette Droite H. Lortie A. Gaumond Gauche H. Chouinard Geo. Parent a remplacé A Noël vers le mi-temps de la 1ère période. Arbitre: P. Lesage, Pont Rouge; Ass. J. Moisan. Chronomoteurs: C. Bocage et R. Blais.

Aux Variétés

La joute de hockey, sur patin à roulette, pour la coupe Paquet, a été gagnée par Le Soleil, par 7 points contre 3. Le gérant du club Variété est prêt à déposer un enjeu, contre tout venant et surtout Le Soleil, sur les chances de son club. De fait on peut dire sans crainte que l'arbitre a été partial.

Composition des clubs

Les Variétés Position Le Soleil Moisan Buts Redway Morin Point Michaud Dombrowski Couvert Millaire Jos Bélanger Avant Anbé Falardeau Centre M. Côté Lapointe Droite Lemieux E. Bélanger Gauche Redmond Arbitre: Ed. Picard. Communiqué

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

Demandez nos prix pour

BRIQUES ECOSSAISES et CANADIENNES, CIMENT, PLATRE, CHAUX, BROUETTES, TUYAU de GRES et de FONTE, MATERIAUX de CONSTRUCTION et PLOMBERIE U. F. DROUIN & CIE 161 et 180 RUE ST-PAUL Phone 2491 Ancien Poste Mathie, Ellis Co.

ROSE QUEBEC

TABAC FUMER D'UNE MANIERE

ROCK CITY TABACCO



M. Wilfrid Villeraie

Au Palais Royal

Marie Calumet et Sirop Lafleche informent tous leurs amis et amis de ce bas monde. Durant trois semaines de se rendre en foule aujourd'hui en matinée et soirée au PALAIS ROYAL. Marie et Sirop nous prient de vous dire qu'ils ont préparé un programme des plus drôles et des plus comiques qui ne se soient vu dans aucun autre théâtre à Québec depuis très

longtemps. Il paraît qu'il faudra rire malgré soi. Il ne faut pas oublier que Marie et Sirop ont fait toilette neuve et sont archi-comiques dans leurs nouveaux costumes, car à leur entendre raconter leurs aventures il faut rire à s'en tenir les côtes car à chaque représentation il y a toujours quelque chose de nouveau et de plus comique. Que tous les banquiers et les hommes d'affaires, de professions et autres se rendent en foule au



Madame J. R. Tremblay

jour d'hui, au PALAIS ROYAL, cela les désennuiera, les reposera et les amusera agréablement. Par conséquent n'oublions pas pour aujourd'hui et demain au PALAIS ROYAL. Les aventures de Marie Calumet et Sirop Lafleche à Québec. Chansons illustrées anglaises, (nouveau genre.) Chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie. Aussi quatre rouleaux de vues, des plus belles et des mieux choisies de cow-boys, Ranchmen, Dramas, Comédies, Panoramas, etc, etc. Ne manquons pas d'aller en foule aujourd'hui au PALAIS ROYAL pour entendre raconter les aventures de Marie Calumet et Sirop Lafleche. En FOULE au PALAIS ROYAL. La semaine prochaine changement de vues tous les jours. Comédies des plus comiques. Chansons illustrées, etc., etc.

Les invités du diable

On possède aujourd'hui les détails les plus circonstanciés sur ces maudits offerts par le diable à ses amis de ce bas monde. Durant trois siècles et plus, des milliers et des milliers d'individus, se rendirent régulièrement à son invitation—ou imaginèrent s'y être rendus, ce qui revient à peu près au même. En Lorraine, en Espagne, en Champagne, dans les pays basques, en Italie, au bord du Rhin, partout, on allait au Sabbat; et ce qui paraît inexplicable, maintenant qu'on peut facilement recueillir et comparer les divers et nombreux récits de ces rendez-vous diaboliques, c'est qu'en dépit des différences d'époques et de régions, ceux qui prétendaient y avoir assisté racontaient les choses à très peu près, de même façon.

Un père des Pyrénées, au quatorzième siècle, est témoin de faits semblables à ceux que rapporte une paysanne lorraine au dix-septième siècle. En Italie, en Espagne et en Hollande, Satan reçoit ses convives avec les mêmes cérémonies. Comment s'était répandue cette secrète croyance unanime? A quelle contagion faut-il attribuer cette universelle maladie mentale? Comment expliquer que tant de malheureux—dont beaucoup, il est vrai, y furent entraînés par la torture—déclarent, dans des termes identiques, avoir célébré le culte satanique, sachant qu'ils se vouaient, par cet aveu, au plus horrible des supplices?

Si l'on excepte ce point mystérieux, tout le reste est connu. Quand on voulait se rendre au Sabbat, il suffisait de se frotter le corps d'un onguent dont il convient de ne point divulguer ici la recette—d'abord parce qu'elle est fort peu ragoutante, et surtout pour ne pas assumer la responsabilité de quelque retour à la diablerie. Les habitués se contentaient d'enduire de cette répugnante pommade un bâton, un manche à balai, une chaise; puis on se mettait à cheval sur le bâton ou assis sur la chaise, et aussitôt on se sentait tiré de sa chambre par la porte ou par la fenêtre, par le cheminée, par la chaudière, par le trou de la serrure, et emporté dans l'air comme un vent d'oiseau. Une sorcière assurait que son diable l'amoindrissait au point de la réduire à rien pour sortir de sa maison, et que dehors elle reprenait sa forme naturelle.

Notons que le Sabbat se tenait indifféremment sur une place publique, dans une maison particulière, le plus souvent dans une lande déserte, au carrefour de trois chemins, ou dans les montagnes. Presque toujours le rendez-vous était assigné pour minuit; le lundi, le mercredi et le

vendredi étaient choisis de préférence. Au lieu fixé se trouvaient en nombre hommes, femmes et enfants, venus de tous les points de la contrée. Le diable attendait ses hôtes, tantôt sous la forme d'un arbre, tantôt dans une cruche ou quelquefois assis sur un trône doré. Souvent il affectait la figure d'un crapaud, d'un chat, d'un chien noir; mais la plupart du temps il avait l'apparence d'un homme noir ou rouge, parfois blanc, fort maigre, avec des membres velus et des ongles semblables à des griffes. Quand il prenait cette forme humaine, il avait la mine morne et renfrognée; mais il ne manquait pas cependant d'une certaine majesté. Sur son front était une couronne de petites cornes, avec trois autres cornes très grandes semblables à celles des boucs; une sur le devant de la tête, les autres sur l'occiput. De la première rayonnait une lumière "moins brillante que celle du soleil, mais plus vive que celle de la lune, et qui éclairait toute l'assemblée". Signes particuliers: les doigts de ses mains étaient tous de même longueur et ceux de ses pieds palmés comme des pattes d'oie; il avait la voix rauque, articulait mal, et l'on avait peine à le comprendre.

Tel du moins apparut-il, dans tous les pays, aux adeptes désireux de lui rendre hommage. Les témoignages recueillis au cours des procès de sorcellerie sont extrêmement nombreux et varient très peu. Le nom seul sous lequel Satan est désigné change suivant les régions: c'est ordinairement "Persin" ou "Persil"; quelquefois "Napuel", rarement "Bonnot". Dans les Vosges, pays gracieux et pittoresque, il s'appelle "Joli-Bois", "Saute-Buisson", "Verdelet".

Après l'appel des nouveaux venus qui rendent hommage au maître de façon toute particulière, le démon étend la main, touche le récipiendaire, qui éprouve une vive douleur à l'endroit où le doigt fatal s'est posé; c'est "la marque" que l'initié gardera toute sa vie et que les magistrats découvrirent en effet très souvent sur le corps des sorciers traduits devant la justice. On le reconnaissait à une petite tache noire, presque imperceptible, mais qui rendait insensible la partie du corps où elle était imprimée.

L'initiation terminée, on se met à table. Des affamés affirment que le menu est excellent, le vin agréable et frais sans être pourtant de grand cru; mais la plupart ont gardé de ces repas un souvenir éconcré; on y mange des débris de cadavres, des membres d'enfants sans sel. Le sel fait toujours défaut; en 1602, les maîtres échevins de Nancy, interrogeant une femme de Rohach, nommée Jehennon le Roguard, la pressent de questions sur ce point que leur expérience en la matière leur signale comme décisif.

— Si elle mangea des viandes préparées et si elles étaient bonnes et bien assaisonnées de sel? — A dit qu'elle en mangea, mais qu'elles n'étaient bonnes et n'étaient salées. — S'il y avait de belles nappes et des tables proprement mises? — A dit qu'il n'y avait ni tables ni nappes et qu'à son avis on mangeait sur terre. — Qui départait les viandes? — A dit que chacun s'en mêlait. — Après le repas, on danse. Avez-vous vu quelquefois remarqué, dans une prairie bien herbeuse, un cercle parfait où le gazon est tondé ras? Des sceptiques prétendent qu'on a attaché là une vache ou une chèvre, et que l'animal, tirant sur sa corde et tournant en rond, a consciencieusement brouté ce qui se trouvait à sa portée. Pas du tout! Si l'herbe est détruite, c'est que le Sabbat s'est tenu en cet endroit maudit pendant la nuit; c'est à cette place qu'a passé la ronde des sorcières. Elles dansent non comme les honnêtes gens, en faisant face à l'intérieur du cercle, mais en lui tournant le dos.

Les crapauds tenaient au Sabbat une place importante; lorsqu'on les avait bien repus, on les fouettait de verges, ce qui les gonflait démesurément; alors ils rendaient une liqueur verdâtre et gluante qu'on recueillait précieusement et qui servait de base à tous les onguents et à toutes les toutes magiques, dont le démon faisait, en terminant la séance, une large distribution. C'est au moyen de ce talisman que les sorciers opéraient, et il n'est pas possible d'énumérer tous les méfaits qui leur étaient attribués; en voyer à quelqu'un des poix, des insectes, une vermine quelconque, des maladies; arrêter la fabrication du beurre dans les laiteries; égarer les voyageurs; mettre tout sens dessus-dessous dans une maison; faire apparaître un bois, un village, un nuage qui disparaît quand on s'approche, les bruits sans cause, les coups mystérieux frappés dans les murs, les fantômes, les apparitions, la grêle... autant de maux encore imputés de nos jours aux gens qui "jetent des sorts". De notre temps, on y échappe en clouant une chauve-souris à la porte de sa grange ou en portant sur soi un sou perçé; mais les bonnes gens d'autrefois ne connaissaient pas l'efficacité de ces procédés

infaillibles, et ils tremblaient à l'idée que leur voisin pût être un habitué du Sabbat. Au moindre soupçon, pour une bête malade, pour une récolte perdue, on dénonçait... n'importe qui. Et quand les tribunaux en tenaient un, la répression était terrible. Les juges mettaient d'abord le prévenu à la torture. Au troisième ou quatrième coin, il avouait; mais comment croire à la parole d'un chrétien qui s'est donné au diable? Il fallait d'autres preuves, et on commençait à larder le patient de coups d'aiguille par tout le corps, jusqu'à ce qu'on eût découvert "la marque", la place insensible qui était en quelque sorte la signature de Satan. On la trouvait toujours. Alors seulement le sorcier durement convaincu, était condamné à être brûlé vif.

Le malheur était que, soit pour se venger de ses dénonciateurs, soit pour aller au supplice en bonne compagnie, le misérable, questionné sur ceux de ses concitoyens qu'il avait reconnus au Sabbat, énumérait tous ses ennemis ou même ses simples connaissances, qui, à leur tour, étaient appréhendés et soumis aux mêmes expériences. Rien que dans le duché de Lorraine, on brûla, en vingt ans, de 1585 à 1604, plus de quatre cents sorciers; et la chose aurait duré longtemps, si, au commencement du dix-septième siècle, en la prévôté de la Marche, un prévenu, Thomas Gaudel, sommé de révéler les noms de ses compagnons de fredaines diaboliques, n'avait eu l'ingéniosité de dénoncer ses juges: il avait vu, au Sabbat, faisant table commune avec le démon, tous les magistrats présents à l'audience, depuis le procureur général jusqu'au greffier. Et, comme il jurait sur son salut éternel qu'il disait la vérité, il fallut bien suspendre les débats; le cas parut si embarrassant qu'on dut le soumettre aux plus fameux savants du Bassigny. Je pense que Thomas Gaudel ne fut pas mis à mort, et son stratagème refroidit grandement le beau zèle des juges enquêteurs. C'est à peu près depuis ce temps-là qu'on ne brûle plus les sorciers; et coïncidence singulière, c'est aussi vers la même époque qu'on s'abstint d'aller au Sabbat.

E. A. ANCTIL & CIE MARCHAND-TAILLEUR 53 RUE BUADE Nous venons de recevoir nos importations du printemps, nous invitons nos amis et le public à venir nous faire une visite. N. B.—Notre magasin de la rue St-Jean est transporté à 53 rue Buade. Téléphone 1689

LA PROCHAINE SAISON D'OPERA

La prochaine saison d'opéra, à Montréal, promet d'être des plus belles. M. Albert Jeannotte, le directeur-administrateur de l'Opéra s'est embarqué hier, à New-York, en route pour Paris; M. Jeannotte y fera les engagements pour la prochaine saison.

Le répertoire de cette saison est à peu près fixé. En Italien: La Tosca, la Béchème, Mme Butterfly et Manon de Puccini; puis Adrien Lecouvreur, Rigoletto et Chopin.

En français: Carmen et les Pêcheurs de Perles, de Bizet; Werther, le Jongleur de Notre-Dame et Thais, de Massenet; Faust et Roméo et Juliette, de Gounod; Hansel et Gretel, de Humperdink; le Chemineau, de Xavier Leroux, probablement sous la direction de l'auteur lui-même; la Basoche, d'André Messager, et Chiquito, le dernier grand succès de Nongres.

C'est là un programme absolument nouveau et susceptible de plaire aux plus difficiles.

M. Jeannotte compte engager le plus d'artistes canadiens possible en Europe. Ainsi, il compte revenir avec Mlle Béatrice La-Palme, de l'opéra comique, selon que nous l'avons annoncé; Mlle Eva Gauthier, contralto; Mlle Eva Larue, une très belle voix qui surprendra bien du monde; le célèbre Burke et M. Panneton, deux Canadiens qui obtiennent de grands succès à Paris. Cela n'est déjà pas si mal pour un début d'opéra canadien.

Parmi les artistes de la dernière troupe réengagés, signalons d'abord: M. Agide Jacchia, comme chef d'orchestre italien; Mme Esther Ferrabini, dont les succès ont été si considérables; Mme Alice Michot, la vaillante Manon; Mlle Souey, jeune soprano de Montréal à la voix très fraîche; Signor Colombini, ténor italien, qui fut si souvent sur la brèche, et quelques autres.

A part cela, M. Jeannotte choisira tous les emplois qui lui manqueront parmi les chanteurs les plus réputés de France.

Ne manquez pas de voir Marie Calumet et Sirop Lafleche racontant tous leurs aventures aujourd'hui au Palais Royal. Aussi beau programme de vue. Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues comiques par Wilfrid Villeraie. Venez rire aux larmes.

CONTRAT DE LA MALLE DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 3 mars 1911, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, 18 fois par semaine, aller et revenir, entre St-Basile de Portneuf et la Gare du Pacifique Canadien à St-Basile, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes. L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de St-Basile de Portneuf, St-Césaire Station et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. Ministère des Postes, Division des contrats de la Malle, Ottawa, le 18 janvier 1911.

Contrat de la Malle DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le vendredi 10 mars 1911, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre Cap Rouge et Québec à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes. L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de Cap Rouge, Berceville, Neilsenville, Québec et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. MINISTRE DES POSTES DIVISION DES CONTRATS DE LA MALLE Ottawa, le 26 janvier 1911.

Erreur Vous faites erreur en ne demandant pas votre escompte de 25 p. c. chez J. B. Martel & Cie, Marchands de vaisselle, 113, rue St-Joseph, St-Roch Près de la rue du Pont.

Maison fondée en 1875 Téléphone 1146 E. ROUMILHAC Négociant en Vins, Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc. Madère Malaga Moscatel Muscat de Frontignac E. ROUMILHAC 48 ET 50 COTE DU PALAIS QUEBEC

TELEPHONE 1917 Picard & Bureau Ingénieurs-Mécaniciens Bureau privé: 332 rue St-Vallier Usine: 5 " Laliberté QUEBEC Pompes à vapeur, alimentaire, réservoir, incendie, air, air chaud, circuler, liquides, hydraulique, élévateur électrique, élévateur hydraulique et à pouvoir, Escaliers et Echelles de Sauvetage, Réparations d'automobiles exécutées avec soin, Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.

LISEZ LA VIGIE Décorez vous-même vos fenêtres avec la Vitrophanie LA DERNIERE NOUVEAUTE Facile à appliquer, Très économique, Donne l'apparence des verrières artistiques aux vitres ordinaires DEPOSITAIRES GENERAUX Marier & Tremblay LIMITEE Coin des rues Desfosses et du Pont QUEBEC Téléphones 2162, 2163

DIAMANTS, BIJOUTERIES LE PLUS Grand Magasin de Bijouteries de Québec ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de bijoux de toutes sortes et de tous prix. Bagues de 50c à \$500.00, Montres de 9c à \$300.00, Epingles de Cravates de 5c à \$200.00. Superbe collection de diamants de premier choix à des prix défiant toute concurrence. Grande variété de cadeaux, coutellerie, argenterie, pendules, statuettes, etc., etc. ARTHUR PAQUET Manufacturier de bijouteries 65-67 RUE ST-JOSEPH QUEBEC Tel. : 37

A la Législature

MESURES MINISTERIELLES ADOPTÉES

L'ABOLITION DU PONT BARRIÈRE DU PONT DORCHESTER

LA QUESTION CLAIREMENT EXPOSÉE PAR L'HON. M. TASCHEREAU

17 janvier.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur les résolutions relatives à la création de réserves forestières cantonales, résolutions que nous avons publiées jeudi matin. Les trois premiers articles sont adoptés unanime- ment et les trois autres le sont é- galement, après les explications très claires de l'hon. M. Allard et quelques légers amendements.

La deuxième lecture de ces résolutions est remise à lundi. Au concours sur les résolutions concernant la division du comté du Lac St-Jean pour fins agricoles, l'opposition demande que ces résolutions s'appliquent à tous les comtés de la province mais cet amendement est rejeté. L'opposition n'ayant pas même voulu demander le vote. Le bill de l'hon. M. Caron basé sur des résolutions, concernant la division du comté du Lac St-Jean pour fins agricoles, passe en troisième lecture.

Une question de la plus grande importance pour la ville de Québec est la suivante: C'est une proposition de l'hon. M. Taschereau ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord, relative au pont Dorchester.

C'est une question que tous nos lecteurs connaissent déjà, et l'hon. M. Taschereau a donné à la Chambre des explications complètes sur le sujet. Voici les principales considérations de ce bill.

Il est loisible au trésorier de la province de payer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une somme de cent mille piastres, pour acquitter les dé- bentures au montant de vingt- cinq mille louis, mentionnés et décrits audit acte, avec intérêt à raison de six pour cent, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à la date du rachat de chacune des dites dé- bentures.

Les syndics sont libérés de l'obligation de payer le capital des dites débentures, ainsi que l'intérêt accru sur icelles depuis le 1er janvier 1911; mais rien dans la présente loi ne peut être interprété comme les libérant de toute somme qu'ils pourraient lé- galement devoir, pour intérêt avant le 1er janvier.

Toutes les débentures rachetables par le gouvernement en vertu du dit acte et de la présente loi doivent être présentées pour rachat au bureau du trésorier de la province, dans les trente jours qui suivront la sanction de la présente loi; après ce délai, le capital en sera encore payable par le gouver- nement, mais aucun intérêt ne pourra être exigé ni du gouverne- ment ni des syndics.

La cité de Québec est tenue de remplir toutes les obligations qu'elle a contractées par ledit acte. Tous les privilèges de ponts de péages ou de barrières possédés par lesdits syndics, sur la rivière St-Charles dans le territoire mentionné dans ledit acte, ainsi que tous liens, hypothèques et autres droits semblables, possédés par ou conférés aux porteurs de débentures, sont abolis et déclarés nuls et sans valeur légale quelconque.

L'hon. M. Taschereau informe M. Tellier que l'objet de ce bill est le rachat par le gouvernement de \$25,000 de débentures de la Commission à barrières de la rive Nord, la ville de son côté s'engageant à construire trois ponts en fer reliant la ville à Limoilou c'est-à-dire, ainsi que le fait entre- voir le Ministre des Travaux publics, que cette transaction est en quelque sorte le premier pas fait par le gouvernement, pour en arriver à supprimer dans la province le système de péage.

Le député de Montmagny trouve que c'est trop cher, que \$50,000 auraient suffi, et que cette question n'intéresse guère la ville de Québec, que la barrière de péage est simplement reculée, etc.

L'hon. M. Taschereau lui répond que le marché tel que fait est excellent, qu'il ne pouvait être meilleur dans les circonstances que plus on aurait retardé à le conclure, plus les conditions au- raient été onéreuses.

MM. Lavergne et Tellier ne sont pas du même avis, disant que le pont Dorchester est un vieux

pont qui tombe en ruine et que devraient les syndics ou la ville de Québec auraient été obligés de le reconstruire.

L'hon. M. Taschereau fait l'histoire du pont Dorchester. Au commencement de l'année 1910, par suite de l'annexion, la ville de Limoilou, située sur la rive Nord de la rivière St-Charles, est devenu le quartier de Limoilou de la cité de Québec relié par le pont en question.

Sur son territoire se trouvent deux milles du chemin de Beauport et deux milles du chemin de Charlesbourg, tous deux, ainsi que le pont Dorchester, sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de la rive Nord de Québec. A la dernière session de la Législature, la cité de Québec a été autorisée à construire un ou deux ponts libres sur la rivière St-Charles et elle devra entretenir ces chemins actuellement sous le contrôle des Syndics, dès qu'elle aura construit ces ponts et les aura livrés à la circulation.

Inutile d'insister sur la position désavantageuse dans laquelle se trouve actuellement ce nouveau quartier de Limoilou. Pour communiquer par voiture avec les autres quartiers, il faut traverser le pont Dorchester, qui est fréquemment couvert pour permettre la navigation sur la rivière St-Charles, subir de ce fait des retards considérables vu la lenteur du fonctionnement des ponts-levis et payer en plus une somme de 23 centins. Il est donc évident qu'en vue de causer un tort préjudiciable aux habitants de Limoilou et des autres quartiers de la ville, et d'être de ce fait entravé et retardé le progrès et le développement de Québec, et pour ces raisons, il y a certainement raison à le faire disparaître au plus tôt.

Le gouvernement fait certainement une très bonne politique en effectuant le rachat, au pair, de \$25,000, (\$100,000) de débentures mises sous l'autorité du statut 2 Viet., chap. 115, et transportant à la cité de Québec la propriété du pont et des chemins.

De son côté la ville de Québec construira sans délai trois ponts métalliques, à circulation libre sur la rivière St-Charles et prendra à sa charge l'entretien des chemins de Beauport et de Charlesbourg, sans pouvoir imposer le péage. Ces ponts auront des voies doubles pour tramways, voitures et piétons, et se ont sur le pont-levis ou trébuchet mobile l'un fonctionnement rapide et rapide pour retarder le moins longtemps possible la circulation, et permettre le passage des vaisseaux.

Un règlement efficace de cette nature est en accord avec la politique des ponts métalliques inaugurée il y a quelques années, aussi bien que conforme au mode suivi jusqu'à présent pour pourvoir aux frais de leur construction, puisque le gouvernement et la ville de Québec sont appelés à y rendre part.

M. Léonard, de Québec-St., prend part au débat. Il fait l'histoire de ce pont qui est l'un des plus anciens de la Province et dont la solution était des plus difficiles vu que des corps publics tels que des congrégations religieuses étaient porteurs de ces dé- bentures avec priorité d'un intérêt de 6 p. c. On était sous l'impression que le gouvernement était responsable de ces débentures.

Il faut toutefois noter que toutes les débentures de la Commission auxquelles sont leurs catégorisées, affectent le pont Dorchester et les chemins en général, sous le contrôle des Syndics, de même que l'émission de \$25,000 n'a pas seulement privilège et priorité sur le pont Dorchester et d'autres chemins, mais affecte à la fois tous les chemins et autres débentures ou obligations de la Commission. Il y avait encore d'autres débentures qui ne rapportaient pas intérêt depuis 40 ans.

Ce pont Dorchester rend des services incalculables aux cultivateurs des comtés de Québec, Montmagny et Charlevoix et il faut reconnaître que le gouvernement en effectuant ce règlement, fait bénéficier tous les cultivateurs de ces comtés puisque maintenant, ils paieront 15 centins au lieu de 23 centins pour droit de passage, et d'un autre côté aussi, ils n'auront pas un sou à payer lorsqu'ils seront aux limites de la ville.

Québec construira trois ponts. Interruption par M. Lavergne, qui dit que la ville n'a pas le droit de construire des ponts.

M. Léonard lui répond tout de suite que la ville, par un amendement à sa charte l'année dernière, pouvait s'entendre avec une compagnie de chemin de fer pour la construction de ponts en fer.

M. Eugène Leclerc, député de Québec-Centre, est l'orateur suivant. Il félicite le gouvernement et

en particulier l'hon. M. Taschereau, de l'excellente politique de ces résolutions.

A M. Lavergne, qui disait que le gouvernement aurait pu donner \$50,000 au lieu de \$100,000, M. Leclerc répond que le gouvernement vient de faire là un très bon placement tout en donnant un aide précieux à la cité de Québec.

Comme on le sait, le gouvernement donne 1-3, 1-2 et 2-3 du coût pour la construction des ponts métalliques.

S'il avait été obligé de payer cette prime à la ville sur ces trois ponts, ce ne serait pas \$100,000 qu'il aurait déboursés, mais au- delà de \$200,000. Il ne faut pas oublier non plus le privilège exclusif que le gouvernement a aboli par cette importante mesure. Ce privilège exclusif qui détenait les Syndics est incontestablement un item de la plus grande valeur dans l'actif de la Commission.

M. Leclerc parle des bienfaits de la disparition des barrières de péage. Il cite un inconvénient extraordinaire qui disparaît avec le système d'abolition de barrières de péages. Chaque année, la ville de Québec reçoit cinq à six cent mille touristes qui ne manquent jamais de visiter la capitale et ses alentours. Ils étaient dans l'obligation de payer 23 centins avec le système de barrière, au- jourd'hui, ils n'auront plus rien à payer.

Les différentes émissions et catégories de débentures, avec indication de leur rang et de la situation respective des porteurs de débentures, sont énumérées à l'annexe 4 du rapport de la Commission.

C'est l'émission des 25,000 louis qui occupe le premier rang. Sa disparition ne peut que mettre en meilleure posture les autres porteurs de débentures, car la perte des revenus, moyenne annuelle \$6,329,86, qui pourrait résulter, pour le moment, du déplacement de la barrière sera tout d'abord réduite par la diminution des dépenses d'entretien du Pont Dorchester et des 4 milles de chemins situés dans le quartier Limoilou, soit \$4,123,80, aussi bien que par la radiation d'une partie considérable du passif de la Commission. On peut encore se demander si la construction de ponts modernes, et à circulation libre, sur la rivière St-Charles n'aura pas pour effet l'expansion inévitable de la cité de Québec du côté de Beauport et de Charlesbourg, amenant par là même un trafic plus considérable aux nouveaux ponts et à la Commission et suffisant peut-être pour ramener le montant des perceptions aux chiffres actuels.

M. Levesque, de Laval, félicite le gouvernement du premier pas fait dans l'abolition de 3 ponts de péage et espère que son comté sera le deuxième à bénéficier de cette excellente politique.

Le comité rapporte alors progrès dans les résolutions suivantes: Attendu que le pont Dorchester, situé sur la rivière St-Charles, entre la cité de Québec et l'ancienne municipalité de Limoilou, est devenu une entrave au développement de la cité de Québec, au commerce et à la circulation du public;

Attendu que le gouvernement a été requis par le conseil de ville de la cité de Québec de prendre les moyens de faire disparaître le dit pont et d'obtenir des syndics des chemins à barrières de la rive nord une renonciation au privilège exclusif qu'ils détiennent de construire des ponts sur la dite rivière St-Charles;

Attendu qu'en conséquence un acte a été passé le 25 octobre 1910, devant J. Allaire, N.P., entre le gouvernement, la cité de Québec et les dits syndics, pourvoyant à l'abolition du dit pont et des privilèges des syndics à cet endroit, lequel acte est reproduit dans la cédule A annexée aux présentes résolutions;

Attendu que la Commission des chemins à barrières et des ponts de péage, créée par la loi 9 Édouard VII, chapitre 9, a fait un rapport favorable à cet effet;

Attendu qu'il convient cependant d'indemniser certains porteurs de débentures garanties par les revenus du dit pont, afin d'obtenir la renonciation à leurs privilèges et de permettre ainsi à la cité de Québec de construire des ponts modernes en fer et libres de tous péages; Qu'il soit en conséquence:

1. Que l'acte intervenu entre le gouvernement, la cité de Québec et les Syndics des chemins à barrières de la rive Nord, le 25 octobre 1910, devant J. Allaire, N.P., et qui est reproduit dans la cédule A annexée aux présentes résolutions, soit ratifié à toutes fins que de droit et soit déclaré être valide et légal.

2. Qu'il sera loisible au trésorier de la province de payer, à même le fond consolidé du revenu de la province, une somme de cent mille piastres, pour acquitter les débentures au montant de vingt-cinq mille louis, mentionnées et

descriptes au dit acte, avec intérêt à raison de six pour cent, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à la date du rachat de chacune des dites dé- bentures.

3. Que les syndics seront libérés de l'obligation de payer le capital des dites débentures, ainsi que l'intérêt accru sur icelles depuis le 1er janvier 1911; mais que rien dans la loi qui sera basée sur les présentes résolutions ne pourra être interprété comme les libérant de toute somme qu'ils pourraient légalement devoir, pour intérêt avant le 1er janvier dernier.

4. Que toutes les débentures rachetables par le gouvernement en vertu du dit acte et de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions devront être présentées pour rachat au bureau du trésorier de la province, dans les trente jours qui suivront la sanction de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et qu'après ce délai, le capital en sera encore payable par le gouvernement, mais qu'aucun intérêt ne pourra être exigé ni du gouvernement ni des syndics.

5. Que la cité de Québec sera tenue de remplir toutes les obligations qu'elle a contractées par le dit acte.

6. Que tous les privilèges de ponts de péage ou de barrières possédés par les dits syndics, sur la rivière St-Charles, dans le territoire mentionné dans le dit acte, ainsi que tous liens, hypothèques et autres droits semblables, possédés par ou conférés aux porteurs de débentures seront abolis et déclarés nuls et sans valeur légale quelconque.

La Chambre se forme ensuite en comité général et adopte les résolutions suivantes de l'hon. M. Décarie, concernant la loi de l'instruction publique:

1. Que la pension de toute femme fonctionnaire de l'enseignement primaire dont il est question dans l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, ne devra pas dépasser quatre-vingt-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles elle aura reçu le plus fort traitement, ni le montant fixé par l'article 2994 des dits statuts.

2. Que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire ne devra être, dans aucun cas, inférieure à soixante-quinze piastres.

3. Que les dispositions contenues dans le deuxième alinéa de l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, et dans les résolutions 1 et 2, seront applicables à toute institutrice fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le premier jour de juillet 1911.

4. Que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a contribué au fonds de pension pendant plus de trente-cinq ans sera calculée d'après la moyenne des trente-cinq années pendant lesquelles il a reçu le plus fort traitement, pourvu cependant, lorsqu'il s'agira d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire visé par le deuxième alinéa de l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, et par la première de ces résolutions, que cette pension ne dépasse pas quatre-vingt-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles ce fonctionnaire aura reçu le plus fort traitement, ni, dans aucun cas, le montant fixé par l'article 2994 des Statuts refondus, 1909.

5. Que l'allocation du gouvernement de la province comme contribution au fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire n'excedera pas vingt-deux mille piastres par année.

6. Qu'un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui aura enseigné dans une école indépendante sans l'autorisation du surintendant et sans payer la retenue mentionnée dans l'article 3024 des Statuts refondus, 1909, pourra, avant le 2 juillet 1913, payer comme suit une retenue de cinq pour cent pour les années antérieures à 1910-11, et les faire compter dans l'évaluation de sa pension;

Deux cinquièmes du montant total de la retenue pour les dites années antérieures devront être payés avant le 2 juillet 1913, et un cinquième du montant total de cette retenue sera déduit de la pension annuelle du fonctionnaire pendant les trois premières années de mise à la retraite, et que les sommes ainsi retenues ne feront pas partie du revenu annuel du fonds de pension, mais devront être placées dans le fonds capital.

A six heures, la loi relative aux compagnies de fidei-commis présentée par sir Lomer Gouin, subissait sa seconde lecture.

SEANCE DU SOIR Huit heures: la Chambre se forme en comité général et adopte quelques bills privés. Les deux suivants sont adoptés, puis renvoyés au comité des bills privés: loi in- corporant la ville de La Tuque; loi pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et le fixer dans la paroisse de St-Pascal.

La Chambre adopte ensuite sans amendement la loi proposée par sir Lomer Gouin, réglementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.

Comme l'explique le premier ministre, il y a, depuis de longues années, des abus sérieux dans la vente de ces produits; en effet, ils sont distribués, vendus sans contrôle par les pharmaciens, par les colporteurs et par les magasins. On a calculé qu'il y a, dans la province, au moins 10,000 personnes adonnées à l'abus de la cocaïne et de la morphine. Le projet de loi est dans le but de limiter et de réglementer cette vente, de la permettre seulement aux hommes qui, en raison de leur profession, doivent avoir la faculté de livrer ces produits. Et l'Association des pharmaciens, de même que les sociétés de protection, ont demandé instamment que le gouvernement de cette province adopte la loi la plus rigoureuse possible, afin d'en- rayer le mal.

La Chambre se forme de nouveau en comité général et passe aux bills publics. Est adoptée la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, proposée par M. Finnie; de même, celle proposée par M. Galipeault, concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.

La Chambre étudie ensuite les résolutions concernant les véhicules-moteurs, soumises par l'hon. M. Mackenzie.

La loi basée sur ces résolutions portera que toute personne faisant l'acquisition d'un véhicule-moteur, soit tenue de payer un honoraire d'enregistrement, renouvelable le 1er avril de chaque année. En outre, le revenu provenant de tous les honoraires perçus et de toutes les pénalités imposées en vertu de cette loi, sera transmis au départe- ment de l'Agriculture, pour être employé à l'amélioration des chemins publics de la province.

En dernier lieu, la Chambre, en comité des subsides, vote deux items relatifs aux "Mines et Pé- cheries": \$5,000 pour les comptes courants, et \$12,000 pour le service d'enregistrement (cadastre).

Dix heures: ajournement à 4 heures, lundi.

UNE VIEILLE FORMULE Pas d'argent, pas de Suisses On connaît la formule: "Pas d'argent, pas de Suisses". Ceux qui s'en servent seraient embarrassés de dire à quelle occasion les Suisses ont prononcé les mots célèbres qu'on place dans leur bouche. La formule en effet n'est pas suisse. Et elle pourrait s'appliquer à toutes les troupes mercenaires venant à l'étranger.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION BRIQUES A TROTTOIRS et PITCH - BRIQUES ECOSSAISES - BRIQUES BLANCHES ET ROUGES - BRIQUES A FEU - TERRE A FEU CIMENT PORTLAND "CANADA" PLATRE DE ROCKWALL - TUYAUX DE GRES ET CONNECTIONS - CHAUX DE SHERBROOKE - TOLES DE TOUTES SORTES COUVERTURES GENASCO et PHOENIX COUVERTURES 2 ET 3 PLY ECRIVEZ OU TELEPHONEZ-NOUS Nos prix défient toute compétition. J. L. LACHANCE, LTEE. TEL. 3107. 253, RUE ST-PAUL.

AVIS Avis est par les présentes donné par le soussigné, que l'hon. John C. Kaine, professeur de matière Médicale à l'Université Laval, John G. Hearn, gentilhomme, John E. Murphy, Agent d'assurance, le Dr Patrick Coote, Professeur des maladies des yeux et des oreilles à l'Université Laval, le Dr William H. Delany, médecin de Santé publique (Médecin) et le Dr John P. Walsh, demandeur à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, un acte d'incorporation sous le nom de "Québec Eye Ear and Throat Hospital" ayant pour but la direction et l'administration d'un Hôpital et Dispensaire pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge ou autres maladies. JOHNS C. KAINE, JOHN G. HEARN, P. COOTE, M. D.

AVIS Avis est par le présent donné que la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Industriels présentera un bill à la Législature de Québec, pour amender sa charte en changeant son nom en celui de "L'Assurance Industrielle, Feu et Accidents" et pour faire concorder quelques autres clauses de sa charte avec la loi générale des Assurances de Québec. Québec, 28 décembre 1910. ROY, LANGLAIS & MORIN, Procureurs de la Compagnie.

AVIS A y a est par les présents donné que le Q. C. Eastern Railway Company présentera un bill à la Législature de Québec à la présente session pour amender sa charte; comme suit: 1. Pour augmenter son capital action de \$1,000,000.00 à \$5,000,000.00. 2. Pour obtenir l'autorisation de compléter les travaux avant le 1er octobre 1918. Québec, 3 février 1911. (Signé) ROY LANGLAIS & MORIN, Procureurs de la Compagnie.

TABAC CHAMPLAIN A FUMER ET CHIQUER

A LOUER Deux logements à louer au No. 16 rue Ste-Angèle contenant 4 et 5 chambres avec chambre de bains et chauffé et cuisine au gaz. Pour information, s'adresser sur les lieux ou aux bureaux de la Vigie 8 rue Collins.

TABAC ROSE QUESNEL Doux et naturel

A LOUER Salles d'échantillons éclairées et chauffées dimensions 18 x 18 s'adresser au Queen Hotel F. X. E. PROULX, 74 Du Pont, ou 132 Des Fossés.

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

STENOGRAPHE—On demande pour un bureau d'agent de change une sténographe compétente, ayant une connaissance parfaite de l'anglais et du français. S'adresser par écrit mentionnant l'expérience et donnant renseignement à boîte 329 Québec.

CUISINIÈRE.—On demande immédiatement une bonne cuisinière à l'hôtel KENNEBEC, en face du quai de la traversée à Lévis.

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mercredi, le 8 mars 1911, des soumissions pour la construction d'un quai au Petit-Débarquement, comté de Montmorency. Les soumissions doivent être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai, Petit-Débarquement, Qué." On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de M. A. R. Décarie, ingénieur de district, Hôtel des Postes Québec; M. J. L. Michaud, ingénieur de district, Bâtisse de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, P. Q., et en s'adressant au maître de poste, à St-Tite des Caps, comté de Montmorency, Qué. Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée. Un chèque de quinze cents dollars (\$1,500.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 6 février 1911. N.B.—Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Pronostics: Aujourd'hui et demain, vents du nord-ouest; beau temps; plus froid qu'hier.

Le Mardi-Gras de Québec

Les préparatifs marchent rondement

Nous lisons ce qui suit dans les nouvelles de Lévis publiées hier par le Soleil :

A sa réunion de mercredi soir sous la présidence de M. Laval Fortier, en l'absence du président, M. Thomas Vien, avocat, les membres du "Volligeur" ont pris en considération la parade des raquetteurs à Québec, le Mardi-Gras. Il est tout probable que notre excellent club local et une foule nombreuse de Lévisiens prendront part à ces belles fêtes dans la ville-soeur.

Les employés de la Marine se rendront de la fête. Ils organisent en ce moment un grand esquif qui sera surmonté d'un phare lumineux.

Les employés du Transcontinental ont eu l'excellente idée de construire un char de construction. Ce char sera précédé d'une escorte de personnages représentant des Italiens, Russes et autres nationalités travaillant sur la construction de ce gigantesque chemin de fer. Ils seront tous armés de leurs outils de travail, tels que piques, pelles, haches, etc.

Les Voyageurs de Commerce auront tout probablement leur char allégorique qui représentera une voiture de chemin de fer dans laquelle nos excellents amis passent la moitié de leur vie.

M. Turgeon, de St-Malo aura une cavalcade de 15 chevaux richement harnachés.

St-Malo prendra une part active à la procession et une centaine d'habitants figureront dans leurs voitures traînées par des chiens.

Un grand nombre de nos citoyens qui sont les heureux possesseurs de voitures antiques, telles que caleches, carrioles et autres, ont déjà donné leur nom pour figurer dans la parade. Nous ferons connaître leurs noms dans quelques jours.

Au cas où le Levis Snowshoe Club donne une réponse favorable, nous aurons dans la procession un train complet.

Lévis fournira la locomotive qui sera précédée du char de construction du Transcontinental et les Voyageurs de Commerce viendront en troisième lieu avec leur superbe voiture de chemin de fer.

Notre vaillant club de raquettes le Montagnais a tenu hier soir une assemblée spéciale et il a été décidé que nos amis participeront à la fête carnavalesque. Ils feront circuler deux splendides chars allégoriques et les couleurs du club seront portées par nos gais habitants.

Il y aura une grande assemblée des citoyens de St-Roch et St-Sauveur demain après-midi, à 3 hrs, à la salle du Marché St-Pierre. Le chef de police et quelques autres orateurs adresseront la parole.

Toutes personnes ayant l'intention de faire circuler des chars allégoriques voudront bien communiquer avec M. Philippe Roy, de la Vigie, secrétaire du comité, afin qu'on réserve leur place dans la procession.

AUDITORIUM

CE SOIR

Vendredi et Samedi, 17-18 fev. Matinée Samedi

LE MOULIN ROUGE

JOLIE COMEDIE MUSICALE

PREX: SOIRÉES: 25, 50, 75, \$1.00
MATINÉE: 25, 50, 50 cts.

Billets en vente maintenant.

M. Sutcliffe et Québec

Une conférence mardi soir

M. Sutcliffe, qui a donné cette semaine à la Chambre de Commerce une importante conférence sur les moyens à prendre pour annoncer Québec, a accepté l'invitation de donner une seconde conférence qui aura lieu à 8 heures mardi soir, à la Cour du Recorder, à l'Hôtel-de-Ville.

Il est d'intérêt général que tous les membres de la Chambre de Commerce, de l'Association des Manufacturiers, des Marchands-Détailleurs et des Constructeurs, comme nos associations ouvrières y soient représentés en grand nombre, car le sujet de la conférence de M. Sutcliffe est dans le plus grand intérêt du progrès de notre ville.

NOTES PERSONNELLES

M. Chs. Moreau, de la maison J. B. Thibaudeau & Cie, 27, rue St-Pierre, quittera Québec par le C.P.R., le 2 mars prochain; il s'embarquera à bord du Saint-Anna, en route vers les ports méditerranéens.

M. Elzár Turcotte, s'embarquera à bord du Saint Anna, pour un voyage en Europe, au sujet de ses affaires commerciales.

M. Léandre J. Décarie, de Montréal, frère de l'hon. secrétaire-provincial, fera prochainement un voyage en Europe à bord du Saint Anna.

AMELIORATION DE LA VOIRIE

M. J. A. Camirand, conférencier officiel, donnera une conférence à Valleyfield, comté de Beauharnois, le 22 février, à 1 h. p. m., pour expliquer la politique du gouvernement, relative à l'amélioration des chemins de campagne.

M. A. J. Gareau, conférencier officiel, donnera une conférence sur le même sujet, à Charlesbourg, comté de Québec, le 27 février, à 1 h. p. m.

Ne manquez pas de voir Marie Calumet et Sirop Lafleche racontant toutes leurs aventures aujourd'hui au Palais Royal. Aussi beau programme de vue. Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues comiques par Wilfrid Villeraie.

Venez rire aux larmes

Chez le Recorder

Un fermier de Lorette venu en ville hier a rencontré quelques amis, et après avoir discuté longuement sur la température, il en vint à donner des coups. A l'arrivée d'un constable, il dû faire mine basse... Le recorder Dery l'a condamné à \$5 d'amende et les frais.

Un autre individu coupable de la même offense a été condamné à la même amende.

Jugement remis

Le jugement dans la cause de Ant. Gagné contre les charretiers Boivin et Houde, qui devait être rendu à la cour des Sessions hier, ne sera prononcé que le 24 courant.

Action renvoyée

Le juge Malouin a renvoyé l'action de Mde Alex. Babin, demandant \$1000 de dommages aux Soeurs de la Charité pour la mort de son mari, à Beauport, il y a quelques mois.

Quand la cause fut introduite à la cour, M. Sévigny, l'avocat de la plaignante a demandé un délai de quelques jours, vu que sa cliente et plusieurs témoins ne pouvaient comparaitre. M. Bédard, de la défense s'objecta à ce délai, disant qu'il n'avait pas de raison pour ne pas continuer la cause. Le juge Malouin a décidé de renvoyer la cause, mais accordant à la plaignante le droit de prendre de nouvelles procédures.

Deux fausses alarmes

Encore deux fausses alarmes dans la journée d'hier ont fait accourir nos pompiers dans le quartier Champlain.

Parviendra-t-on enfin à pincer ces tristes personnages qui se font plaisir à sonner ces fausses alarmes?

Une disette d'eau à Montmorency

Désarroi sur tout le service électrique

Hier à midi, tout le service électrique du Q. R. L. & P. Co., a été désorganisé par une disette d'eau aux chutes Montmorency.

Les derniers froids sont cause de cette disette d'eau si inattendue.

Inutile de dire que le service des tramways dans la ville est dans un désarroi complet. On a dû renvoyer neuf voitures électriques et abolir le système de chauffage dans tous les tramways et se dispenser des services de 36 employés conducteurs et garde-moteurs.

Le service de la Haute-Ville n'a pas été dérangé, mais on a retiré trois voitures dans chacun des endroits suivants: Côte du Palais, rue de la Couronne et St-Joseph. Tous les trains électriques sur la ligne de Ste-Anne ont été cancellés et la vapeur a remplacé l'électricité.

On nous informait hier soir que l'on espérait que cette disette d'eau ne serait que temporaire, car si l'eau baissait encore de 3 pieds, la ville serait plongée dans l'obscurité et tous les services électriques suspendus.

MARDI SOIR A LA SALLE COLOMB

Mlle Lilla Ormond et le quatuor Gilbert

La soirée artistique de mardi promet d'être un colossal succès. Un programme d'une valeur considérable a été préparé et tous ceux qui se rendront à la Salle des Chevaliers de Colomb peuvent être certains d'en revenir enchantés.

Les billets sont en vente chez MM. Lavigne & Hutchison, rue St-Jean.

INSTITUT CANADIEN

Autour du féminisme

Tel est le titre d'une conférence que fera à l'Institut vendredi prochain, 24 février, M. Edouard Montpetit, de Montréal.

M. Montpetit arrive de Paris où il a étudié l'économie sociale et politique sous les grands maîtres, LeRoy, Beaulieu et autres. M. Montpetit est professeur à l'École des Hautes Etudes, à Montréal.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Ne manquez pas de voir Marie Calumet et Sirop Lafleche racontant toutes leurs aventures aujourd'hui au Palais Royal. Aussi beau programme de vue. Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues comiques par Wilfrid Villeraie.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

PALAIS ROYAL

302 RUE ST-JOSEPH

SEMAINE DU 13 FEV, 1911

Les aventures de MARIE CALUMET ET SIROP LAFLECHE on visite à Québec

CHANSONS COMIQUES par M. Wilfrid Villeraie

CHANSONS ILLUSTREES NOUVEAU GENRE 4 rouleaux de Vues Spéciales CHANGEMENT:

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI

Les vues sont expliquées

Admission -- 5 et 10c.

J. E. GAGNON,

OPTICIEN-SPECIALISTE

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle la réfraction et le choix des lunettes

Spécialité: Fabrication de verres

160 rue St-Jean, :: Québec.

La vue examinée gratuitement

LE MAGASIN EST OUVERT JUSQU'A 8 HRS P. M.



En vente chez tous les Pharmaciens et les épiciers. Dépôt à Montréal Hudson, Hébert & Cie. 41, Saint-Sulpice.

Propriétaires de Chevaux

Lisez l'Eloge de

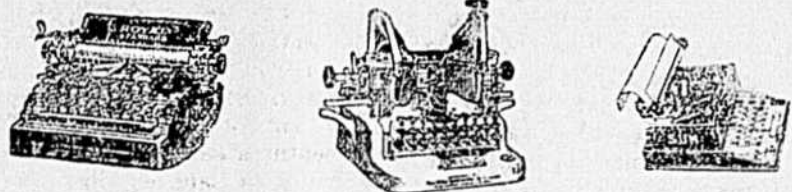
VIGORA

M. J. B. Morin, Ancienne Lorette C'est avec beaucoup de plaisir que je puis aujourd'hui certifier que ma jument qui souffrait depuis plusieurs mois d'une TOUX OPHTHMIATRIQUE et CHRONIQUE, AFFAQUE DE SOUFFLE, est maintenant parfaitement guérie de ce malaise grâce au VIGORA.

(Signé) JOSEPH HAMEL.

J. B. MORIN MANUFACTURIER

Rue St-Joseph, Québec



CLAVIGRAPHES NEUFS ET DE SECONDE MAIN

OLIVER, SMITH PREMIER, HAMMOND, UNDERWOOD, REMINGTON, ROYAL, SUN EMPIRE et STANDARD FOLDING

Fournitures pour Clavigraphes QUEBEC TYPEWRITER EXCHANGE, Enregistrée

J. E. VEZINA, propriétaire

TEL. 3551 244 RUE ST-JOSEPH.

Téléphone 1005 COUPE GARANTIE

L. B. MORENCY & Cie

Marchands-Tailleurs

Grand choix de marchandises pour hommes à des prix excessivement bas.

Votre garde-robe tenue en parfait ordre pour

\$1.00 PAR MOIS

54, Cote du Palais. Haute-Ville

LES GARDE-MALADES

Savent par expérience ou vous procurer les meilleures

DROGUES

ET

MEDECINES

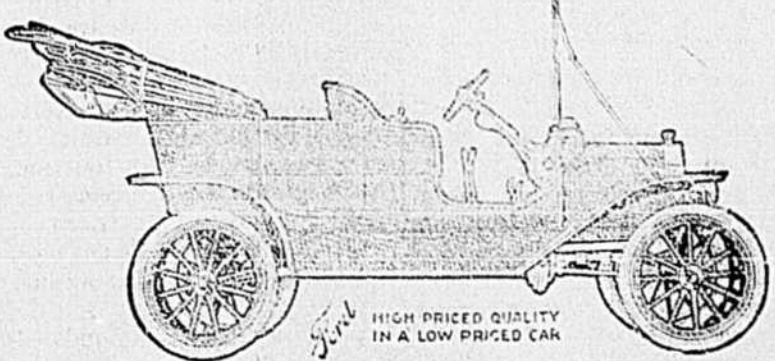


PHARMACIE L. E. MARTEL

91, RUE ST-JOSEPH.

TEL. 2483

Elles ne s'adressent pas à une Pharmacie à moins d'en connaître la bonne réputation. Nous sommes soigneux dans la préparation des Prescriptions et notre longue expérience est une garantie pour le public. Nos prix sur toutes nos marchandises sont les plus modestes.



On trouvera à mon magasin tous les accessoires nécessaires à la réparation de toutes sortes d'automobiles, McLaughlin, Ford et autres.

Mon atelier de réparation est au complet. Je me suis assuré le service d'experts dans la réparation de ces machines.

JOS. DeVARENNES,

Tél. 2058.

270 rue St-Joseph.

Automobiles, bicycles, poêles à gazoline.

POUR UN MOIS

CHEZ

E. JACOT

BIJOUTIER

95, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

20%

DE REDUCTION

SUR TOUT NOTRE STOCK

ETABLI EN 1876 TELEPHONE 2224

CHARLES VEZINA

119-123, rue Du Post, Québec.

ENTREPRENEUR PLOMBIER, ELECTRICIEN, FERBLANTIER et COUVREUR.

SPECIALITES

Appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud. Assortiment d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.

Aussi notions de cuisine des plus perfectionnées. "Happy Home", "Ideal Favorite", "Universal Favorite" et "Maple Leaf", et fournaises de passage de toutes sortes.

GLACIERES

Grand choix de glacières à la portée de toutes les bourses.



PAIEMENTS: Comptants ou par versements.

LAURENT MOISAN

Manufacturier de Marbre Artificiel

946-950, rue St-Valier - QUEBEC.

Niveaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion Piedestaux Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoléum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Coulage du plâtre recevront une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas.

TEL. 3251. Une VISITE est RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE

LA CIE DE LAITERIE ST-LAURENT

Fournitures et matériel complet de Beurreries et Fromageries, Huile, Sel, Boîtes à Beurre et à Fromage, etc.

Entrepot: No 11 rue Ramsay, Québec

Coin de la rue St-Paul

ERNEST L. COTE, Agent

Demandez nos prix - - - - - Tel. 3386

DONNEZ VOS COMMANDES IMMEDIATEMENT

POUR LES MEILLEURES QUALITES DE CHARBON ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Nous avons en mains un stock considérable de Charbon de toutes sortes, ainsi que ciment Portland et Aisen, Terre à feu, Tuyaux de Drainage et Embranchements, Briques pressées Lanrairie, briques Ecoisaises de toutes sortes, Charbon de bois Feuilles d'Erable, Rockwall, et Plâtre.

LA CIE GLODE Ltée

190, rue GRANT. QUEBEC.

TEL. 2663.

Hotel Clarendon

Coin des rues Ste-Anne et Desjardins

Plan Américain. :: Tarif \$2.00 à \$5.00 par jour

Salles d'échantillons. Ascenseur électrique. A l'épreuve du feu. L'hôtel est situé à proximité de la Terrasse Dufferin et fait face à l'Hôtel-de-Ville, l'un des plus beaux sites de la ville.

Les tramways de tous les points de la ville arrêtent devant l'Hôtel Clarendon.

Pour la pension au mois on s'informera à l'administration.

J. T. BEGIN, Propriétaire

Les dépêches de Parlement fédéral

LE CANADA A LONDRES

(De notre correspondant régulier)

Protestation contre Mgr Fallon

Ottawa, 17.—Le comité exécutif de l'Association d'éducation canadienne-française a ce soir décidé à l'unanimité de ne pas présenter d'adresse de bienvenue à Mgr Fallon si Mgr Fallon assistait aux cérémonies d'intronisation. L'assemblée était présidée par le sénateur Belcourt.

Contre la cocaïne

Montréal, 17.—Le bill de sir Louer Gouin, concernant la vente de la cocaïne, a été mis à la connaissance des autorités locales. Le présent bill a pour effet d'empêcher la vente trop considérable de la cocaïne. En vertu de la première clause du bill, personne, à moins d'être dûment autorisée, ne pourra vendre, donner ou détenir de la cocaïne, morphine, ou n'importe quel composé de ces préparations. Sur chaque paquet, contenant de la cocaïne, le mot "poison" sera inscrit en lettres rouges, et un registre séparé de chaque espèce de drogues devra être tenu par le vendeur. La pénalité sera pour la première offense, pas moins de \$50, et pas plus de \$200, ou de un à deux mois de prison; pour les offenses subséquentes, pas moins de \$200 et pas plus de \$500, ou un emprisonnement de trois à six mois.

Une mort accidentelle

Montréal, 17.—On a trouvé aujourd'hui, mort dans sa chambre M. C. E. Eaton; il avait une balle de revolver dans la tête. Le coroner MacMahon a disposé du cadavre du défunt, après avoir rendu un verdict de mort accidentelle; on croit, en effet, que M. Eaton avait d'abord placé un revolver sous son oreiller, et qu'il a pressé la détente pendant son sommeil.

Un terrible accident

Montréal, 17.—En traversant la voie du Grand Tronc, Damien Popoff a été frappé par un convoi et il a été tué instantanément; une enquête aura lieu demain matin.

La convention des Marchands Détailliers

Montréal, 17.—L'Association des marchands-détailliers du Canada a tenu, cette semaine, sa convention annuelle, à Montréal. Parmi les délégués, on a remarqué MM. P. J. Côté, Québec; P. E. Beaudoin, Thetford Mines; Jos. Roy, Ste-Anne de la Pénitence; J. Charland, Québec; Michaud, Isle Verte; J. Proulx, Rivière du Loup; L. F. Falardeau, Québec; Jos. Viel, Rivière du Loup; J. D. O. Picard, Québec; O. Fournier, J. A. Vézina et L. Béland de Québec. Cinq comités ont été formés afin d'éviter un surcroît de travail. M. J. P. Côté a été élu président du comité provincial. De beaux et intéressants discours ont été prononcés. Nous sommes heureux de voir que M. P. J. Côté, un de nos québécois de marque, a été élu vice-président de la convention; nous lui offrons nos sincères félicitations.

La population de l'Ouest

Winnipeg, 17.—Au cours d'une conférence, hier soir, M. J. Bruce Walker, commissaire d'immigration, a déclaré positivement que, dans vingt-cinq ans, l'Ouest canadien sera peuplé par au moins 25,000,000 d'âmes, et que la population de Winnipeg sera environ de 1,000,000. Le premier ministre Roblin a fortement applaudi, lorsque le conférencier a fait les déclarations précédentes.

Un œn de \$10,000,000

Vienne, Autriche, 17.—L'article du testament du baron Albert Rothschild, s'élevant à \$10,000,000 pour des œuvres charitables a été rendu public aujourd'hui. Louis, le troisième fils du baron, a été nommé président, aujourd'hui même, de la maison des Rothschilds.

Grande assemblée du Mardi-Gras

Demain à St-Sauveur

Il y aura demain après-midi à 3 hrs, une grande assemblée tenue à la salle du Marché St-Pierre à St-Sauveur au sujet de la célébration du Mardi-Gras à Québec.

Tous les présidents des clubs sportifs, des unions ouvrières, des gardes de Québec, tous les citoyens de Québec et Lévis sont respectueusement invités à assister à cette assemblée. M. le chef de police Trudel et quelques orateurs parleront de la célébration du Mardi-Gras que l'on prépare actuellement.

PHILIPPE ROY
Secrétaire du Comité

Mlle Lilla Ormond



Mezzo soprano qui chantera mardi soir au Concert du quatuor Gilbert à la salle des Chevaliers de Colomb.

Le moulin rouge

La compagnie Martin & Emery a remporté, hier soir, à l'Auditorium, un succès éclatant. Salle compacte, qui n'a pas ménagé les applaudissements à la troupe.

Et c'était justice, car les acteurs ont joué cette dispendieuse comédie musicale avec une verve endiablée. Décors charmants, figurantes plus charmantes encore, jeux de scène aussi imprévus que gracieux, épisodes burlesques d'un comique achevé, musique d'une gaieté contagieuse, tout conspirait à l'amusement du spectateur.

James Crowley et William Moore, dans leur rôle de Yankee, faisant leur tour d'Europe sont inimitables. Lou Dennison jouant Gretchen et Virginia Stuart, la fille du bourgeois, font merveille.

Les danses exécutées sont des plus gracieuses et plusieurs duos ont été chaudement applaudis, entre autres *You never can tell*, la *Légende du Moulin, Loc' but you, Because, you're you*.

C'est donner à nos lecteurs un bon conseil que de les aviser de retourner leurs sièges au plus tôt, car déjà la plupart sont réservés, et ils regretteraient d'avoir laissé échapper l'occasion d'entendre l'une des plus divertissantes comédies musicales connues.

CONCERT DES VOYAGEURS

Bonne presse au concert des Voyageurs à la salle des Chevaliers de Colomb, Grand-Allée. Tous les numéros du programme ont été rendus avec le plus franc des succès. Mlle Gailbour n'a pu chanter étant indisposée. M. Laferrière Roy a eu l'honneur du rapal avec ses déclamations. Mlle Froestine Gauthier a été l'étoile de la soirée, sa voix chaude, simple et ample, son talent de diseuse en font une artiste de grande portée; le public ne lui a pas ménagé ses applaudissements et a bon droit.

Sur demande spéciale de Sir Lomer Gouin elle a chanté de nouveau "L'Habanera de Carmen et l'Eventail de Faure," sa chansonnette du 10e siècle fut bien goûtée. Bref, la soirée a été un beau succès et le public en soit gré aux amateurs qui y ont pris part ainsi que les organisateurs, les Voyageurs.

Cabané détruite par le feu

Le feu a partiellement détruit cette nuit la cabane de M. Jos Donnelley, marchand de fruits, sur le marché Finlay. On a dû se servir de l'eau pour circonscire les flammes qui menaçaient de détruire les immeubles voisins.

ARGENT A GAGNER

Sauvez du temps, de l'argent et l'incertain en vous rendant directement à
CROWN FURNITURE CO.
68, rue de la Couronne

Profitez de notre grande réduction de janvier et février chance unique pour acheter vos meubles à bon marché. Nous emmagasinons et assurons sans aucun frais les meubles vendus à présent pour être livrés sur demande.
J. E. Lourd Paquet.

LE CONGRES DES SERVICES SANITAIRES A QUEBEC

Devoir des municipalités rurales

Malgré tous les renseignements qui ont déjà été donnés sur ce sujet durant les dernières semaines, l'importance de ce congrès semble échapper à plusieurs, si l'on en juge par les questions qui nous sont posées tous les jours.

Pour en saisir toute la portée, disons tout de suite que si chacune des 1,300 municipalités de la province voulait faire son devoir en cette circonstance, Québec aurait le plaisir de recevoir dans ses murs les 22, 23 et 24 février prochain, autant de délégués.

Au point de vue pratique, on peut donc dire que ces jours-là, il devrait y avoir ici un millier de représentants capables de faire bénéficier leur paroisse respectivement d'une part de tout les problèmes qui seront résolus et d'autre part à fournir aux autres représentants le fruit de leur expérience sur les succès et les difficultés du passé.

Pour ceux qui ont assisté aux trois premiers de ces congrès des services sanitaires et qui connaissent l'apathie de la plupart de nos municipalités rurales, en matière d'hygiène, il serait facile de dire le nombre de ceux qui vont assister à cet important congrès. Mais nous n'aimons mieux nous taire, tant la vérité sur cette question pourrait paraître invraisemblable. Cependant, cette année, nous avons quelque raison de croire que ce congrès sera un succès.

D'après les statistiques et les rapports des officiers sanitaires, il y a si peu de paroisses qui peuvent se passer des avantages d'un tel congrès, qu'il est difficile de comprendre comment les maires et les conseillers de toutes les paroisses pourraient prendre sur leur responsabilité de mettre au panier l'invitation du Conseil Provincial d'Hygiène et refuser d'y envoyer au moins un délégué, pour contribuer à l'avancement de l'hygiène publique dans notre province.

La question des dépenses, quand il s'agit d'une paroisse, est trop illusoire pour que ce soit une raison valable.

L'hygiène dans une paroisse est tellement synonyme de progrès qu'on pourrait presque toujours dire, même d'avance, quelles sont celles qui ne manquent jamais de se faire représenter à ces sortes de conventions.

Espérons donc que, cette année, toutes les municipalités soucieuses de leur bonne renommée et du bien-être qu'entraîne à sa suite la connaissance pratique de l'hygiène, vont se faire un devoir de contribuer d'une manière non équivoque au succès d'une si belle cause.

Nous faisons donc un appel spécial à tous les premiers dignitaires de chaque paroisse en cette circonstance pour déléguer à Québec, la semaine prochaine, un homme capable de nous aider de ses lumières et capable également de rapporter de cette réunion le fruit des importantes questions qui y seront discutées.

Dr C. R. PAQUIN,

Président du comité d'organisation.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

N'oubliez pas de voir Marie Calumet et Sirup Lafleche r. contant toutes leurs aventures aujourd'hui au Palais Royal. Aussi beau programme de vos Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues comiques par Wilfrid V. L'Éclair. Venez rire aux larmes.

Dorchester et les bons chemins

Beau travail du Dr Morisset

Depuis que l'hon. M. Caron a inauguré dans cette province la politique sur les bons chemins, nous avons vu M. le Dr. Morisset, député de Dorchester, s'en aller dans toutes les paroisses de son comté et là y faire un prologue extraordinaire sur la politique du gouvernement. Les efforts de l'ancien député ont été couronnés de succès. La paroisse de Ste-Hélène vient de décider qu'à l'avenir tous les chemins et routes seront à la charge de la municipalité. Elle veut bénéficier de cette année des mêmes avantages accordés par l'hon. ministre de l'Agriculture avec la loi des bons chemins.

La paroisse de St-Isidore, l'année dernière, avait adopté ce règlement et St-Hélène, le chef-lieu du comté, nous sommes heureux de le constater, est entré aussi dans la bonne voie.

D'après les nouvelles que nous recevons plusieurs autres paroisses vont aussi bénéficier de cette loi; nous les en félicitons si nous le pouvons.

Grâce à la campagne que le député, M. Morisset fait depuis 1907, on s'aperçoit déjà de bons résultats qui viennent d'être remportés.

On sait déjà que Ste-Justine a adopté le règlement le 20 courant, alors que M. Gazeau, conseiller du gouvernement se rendra y donner une conférence à cette date.

Un exportateur de légumes racontait récemment que la douane américaine avait failli lui "arracher" du coup deux charbon de choux, sur lesquels on lui réclamait le double de la valeur en droits et pénalités. La suppression complète de ces embarras tracassiers augmenterait nécessairement le volume des échanges de part et d'autre, au grand profit des cultivateurs et des consommateurs.

Mais non, pas de cela. Il faut sauver l'Empire, et rompre toutes relations commerciales avec les Américains; car quand nous leur vendons, ils nous annexent, et vice versa nous les annexons!

Les "pigants"

Toutes les personnes qui ont les co-lames de pageants devraient les endosser le mardi-gras pour prendre part à la procession.

Les PREVOYANTS DU CANADA

Assurance FOND DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 1910

Sections établies dans la Province.....	148
Nombre de sociétaires.....	8,540
Nombre des parts de pension.....	19,269
Total de l'actif au 31 novembre 1910.....	\$76,217.94

ANTONI LESAGIE,
Gérant-général.

BUREAU CHEF:—139, rue St-Pierre, QUEBEC

Agents généraux pour Québec: { Théo. Leclerc, 240 rue St-Joseph
S. Colé, 94 rue St-Michel.
Bureau de Montréal: Chambre 22, Edifice "La Patrie".

J. ROULLARD, gérant.

Le Prêt Populaire Ltée

Compagnie de Prêts Mutuels

Trois mois d'opération

Placé = - = \$106,000,00

Un père soucieux de l'avenir de son fils, doit lui faire prendre un contrat dans le "Prêt Populaire"

Le Prêt Populaire Ltée, est fondé pour aider tout particulier qui veut acquérir une propriété, ou tout homme entreprenant qui veut créer une industrie ou un commerce indépendant.

Bureau-Chef:

111 Cote de la Montagne
QUEBEC

J. O. MASSICOTTE, MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES CROS ET DETAIL

Vu mon prochain déménagement aux Nos 7 et 9 rue St-Joseph, 30 et 40 p. e. de réduction sera accordée sur tout achat.

AUSSI en main Show-cases et vitraux à 50 p. e. de réduction.

365, ST-PAUL. Consultez mes vitrines et voyez mes prix.

3 - TROIS JOURS - 3

JEUDI VENDREDI SAMEDI

16, 17, 18 FEVRIER 1911

Nous ne vendrons que de la broderie, aucune autre marchandise ne sera vendue durant ces jours de broderie. Nous donnons ici quelques prix qui vous prouveront que c'est une vente nouvelle qui vous rapportera un grand bénéfice.

BRODERIES		Broderies pour Jupons	
Valeur 6c. pour.....	03 1/2c.	Largeur 25 pouces.	
" 08 "	05c.	Valeur 60 pour.....	
" 10 "	06c.	" 70 "	
" 12 "	07c.	" 70 "	
" 13 "	08c.	Broderies pour Robes	
" 15 "	09c.	Largeur 44 pouces	
" 18 "	12c.	Valeur \$5 pour.....	
" 20 "	13c.	" 1.25 "	
" 22 "	15c.	" 1.75 "	
" 25 "	16c.	" 1.25c.	

Broderies pour Cache-corsets		Un lot de broderies prix spécial pour cette vente	
Largeur 25 pouces		.01c. à .05c.	
Valeur 40 pour.....	28c.		
" 45 "	29c.		
" 50 "	37c.		

Nos grandes réductions sur tout le stock vous réservent des surprises.

LUNDI, 20 FEVRIER, à 9 heures

Ouverture de notre grande vente

AU MACASIN CENTRAL

J. P. Paré

172-176 rue St-Jean